

**Direction Vie institutionnelle  
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 02 novembre 2020

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt , le deux novembre**, le conseil municipal s'est réuni en visioconférence, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 27 octobre 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - M. Yann MONGABURU - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Karen LORINQUER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Emmanuel CARROZ de 21H40 à 22H07

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 20H35 à 23H35

Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H05 à 18H20

Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 16H30 à 19H45

Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 15H05 à 16H55

Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES de 15H05 à 23H35

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 20H35 à 23H35

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 15H05 à 17H50

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H05 à 23H35

M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 15H05 à 16H20

Absentes excusées sur les votes à bulletins secrets :

Mme Elisa MARTIN de 23H04 à 23H31

Mme Barbara SCHUMAN de 23H04 à 23H31

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Katia BACHER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Séance ouverte à 15H05.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en la mémoire des victimes des attentats de CONFLANS-SAINTE-HONORINE et de NICE.

Il est proposé la candidature de Mme BACHER en secrétaire de séance.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

### **Questions orales :**

**- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE portant sur le rôle des associations sur la sensibilisation aux gestes barrières auprès des personnes étrangères.**

- Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Mme CENATIEMPO pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés portant sur les mesures prévues pour soutenir les familles grenobloises les plus vulnérables face à cette crise.**

- Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Mme CHALAS pour le Groupe Nouveau Regard portant sur la laïcité.**

- Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de M. PINEL pour le Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) portant sur la fermeture du cabinet de « Médecins 7/7 » au coeur de ville.**

- Réponse de M. le Maire.

**Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2020 a été adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 1-(23727)** - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. NAMUR, M. PIOLLE.

**Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.**

**DELIBERATION N° 2-(23660)** - FINANCES - Budget principal : décision modificative n°2

Intervention(s) : M. SABRI, M. KADA, M. NOBLECOURT, Mme CHALAS, Mme AGOBIAN, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. PIOLLE, M. PINEL, M. ALLOTO

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :**

**2 085 827 € en dépenses et recettes de fonctionnement**

**7 976 269 € en dépenses et recettes d'investissement**

**- de faire varier les subventions exceptionnelles aux budgets annexes de :**

- +287 170 € pour le budget annexe activités économiques pour la porter à 2 978 562,52 € maximum,**
- -2 884 € pour la régie Lumière pour la ramener à 2 601 616,00 € maximum,**
- +108 000 € pour le Self Clémenceau pour la porter à 539 796,36 € maximum,**
- +465 066 € pour la Cuisine Centrale pour la porter à 859 889,00 € maximum,**
- +29 432 € pour le budget locaux culturels pour la porter à 950 803,45 maximum.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 46**

**Contre : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre)**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 3-(23280)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à Grenoble-Alpes Métropole de trois celliers situés dans la galerie technique de l'Arlequin et concernés par la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de renouvellement urbain autour des copropriétés inscrites dans le Plan de Sauvegarde de l'Arlequin

Intervention(s) : Mme MARTIN, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. NOBLECOURT, Mme CENATIEMPO, M. NAMUR, M. PINEL, M. BEN-REDJEB.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la cession amiable des trois lots de celliers n°209, n°211 et n°213 concernés par la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de renouvellement urbain autour des copropriétés inscrites dans le plan de sauvegarde de l'Arlequin, à Grenoble-Alpes Métropole ;
- de dire que le prix de cession est de 1 500 €, soit 500 € par lot de cellier ;
- de dire que l'indemnité de remploi est de 300 €, soit 100 € par lot de cellier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 4-(23042)** - ENVIRONNEMENT - Convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour l'étude de faisabilité sur la gestion durable de l'eau du parc Jean Verlhac.

Intervention(s) : Mme MARTIN, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. NOBLECOURT, Mme CENATIEMPO, M. NAMUR, M. PINEL, M. BEN-REDJEB.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention financière ci-annexée entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour l'étude de la faisabilité sur la gestion durable de l'eau du parc Jean Verlhac ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec Grenoble Alpes Métropole ainsi que tous les documents y afférant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 5-(23043)** - ENVIRONNEMENT - Convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour les travaux d'engazonnement de la crique centrale et de réaménagement du parvis des immeubles 50 et 60 galerie de l'arlequin de la Villeneuve

Intervention(s) : Mme MARTIN, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. NOBLECOURT, Mme CENATIEMPO, M. NAMUR, M. PINEL, M. BEN-REDJEB.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour les travaux d'engazonnement de la crique centrale et de réaménagement du parvis des immeubles 50 et 60 Galerie de l'Arlequin de la Villeneuve de Grenoble, ci-annexée ;

**- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Grenoble Alpes Métropole ainsi que tous les documents y afférant.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre)**

**Monsieur le Maire suspend la séance à 18H10.**

**Reprise de la séance à 18H25.**

**DELIBERATION N° 6-(24021) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île – Secteur Cambridge – Autorisation donnée à la SEM InnoVia de céder le tènement CC3 à Grenoble-Alpes Métropole en vue de la réalisation d'un programme immobilier porté par l'Organisme de Foncier Solidaire Grenoble Alpes**

Intervention(s) : M. JUVEN, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la SEM InnoVia à céder à Grenoble-Alpes Métropole ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle l'assiette foncière du lot CC3 à détacher de la parcelle cadastrée section AD n°251, pour une contenance cadastrale d'environ 404 m<sup>2</sup>,**

**- d'approuver le montant de charges foncières de 210 € hors taxes le m<sup>2</sup> de surface de plancher,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 76-(24346) - VOEU - Pour la relocalisation écologique et solidaire**

Intervention(s) : M. HABFAST, Mme CHALAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**de demander donc aux gouvernements et parlementaires**

**– d'élaborer et de promouvoir un cadre juridique qui contribue à la relocalisation écologique et solidaire de l'économie ainsi qu'à des services publics solides**

- de placer les droits humains, les droits sociaux, la protection du climat et de la biodiversité au-dessus du droit commercial afin d'établir des relations commerciales fondées sur une solidarité et une coopération internationales solides
- d'abandonner l'accord UE-Mercosur, ainsi que d'autres accords similaires tels que le CETA, car ils aggravent les crises actuelles.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 47**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**DELIBERATION N° 77-(24347) - VOEU - Soutien à l'Arménie**

Intervention(s) : Mme BERANGER, M. CARROZ, Mme CHALAS, M. PIOLLE.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARROZ, celui-ci est adopté :**

**Pour : 53 - Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- De demander au ministre des Affaires étrangères :**

- le renforcement de tous les efforts diplomatiques déjà mis en œuvre afin de trouver une issue pacifique au conflit touchant le Haut Karabagh et permettre cessez-le-feu immédiat ;
- la création d'un Fond d'aide d'urgence pour les populations du Haut Karabagh que pourront abonder les collectivités en complément de l'aide médicale annoncée par le Président de la République le 22 octobre 2020.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 78-(24348) - VOEU - relatif à la 5G**

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. FRISTOT, M. CARIGNON.

**Un amendement est présenté par M. FRISTOT, celui-ci est adopté :**

**Pour : 45 - Contre : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de formuler la demande au 1er ministre Jean Castex, à la Ministre de la Transition écologique Barbara Pompili et au Ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran, de fixer un cadre protecteur concernant le déploiement de nouvelles antennes de téléphonie mobile, en matière de climat (énergie consommée, déchets générés) et de santé publique**

(niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques, déconnexion des publics fragiles et des enfants) et tout particulièrement de :

- réduire les limites réglementaires de champs électromagnétiques autorisés de 61V/m à 6V/m, selon le niveau des points atypiques observés par l'ANFR

- réduire l'exposition du public en demandant aux opérateurs l'extinction des réseaux d'ancienne génération de téléphonie 2G, GSM, GPRS et EDGE.

- respecter les préconisations de la Convention citoyenne et d'instaurer un moratoire sur l'installation d'antennes 5G sur le territoire national en attendant les résultats de l'évaluation des conséquences sanitaires et le climat du déploiement de cette technologie. Cette évaluation devra être nourrie par une évaluation des avantages/inconvénients liée au déploiement de la 5G qui inclut le rapport définitif de l'ANSES à propos des effets sanitaires.

- saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin d'organiser un débat national sur le projet de déploiement de l'infrastructure pour les réseaux 5G, le coût de ce déploiement étant supérieur à 300M€.

Durant cette attente, la Ville de Grenoble continuera de rejeter toutes les demandes ou autorisations de travaux liées à la 5G, conformément aux conclusions de la Convention citoyenne sur le climat.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 47**

**Contre : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard.**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**DELIBERATION N° 7-(23541)- ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention spécifique de partenariat pour la création d'un centre d'expertise en énergie solaire à Ouagadougou**

**Un amendement est déposé par M. CARROZ, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention entre les Villes de Ouagadougou et de Grenoble, le Ministère burkinabè de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN), la Fondation Schneider-Electric, sous l'égide de la Fondation de France et Schneider Electric Afrique de l'Ouest, ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention

- de verser une subvention de 30.000 € au LPRC, au titre de l'année 2020, pour le centre de formation en énergie solaire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 8-(23829)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre Tétraktys (Association de coopération pour le développement local des espaces naturels) et la ville de Grenoble dans le cadre de ses coopérations décentralisées avec les villes de Ouagadougou (Burkina-Faso) et Bethléem (Territoires palestiniens) pour la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la citoyenneté mondiale, "Graines de citoyens du Monde".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et Tétraktys (Association de coopération pour le développement local des espaces naturels) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Tétraktys la convention annexée à la présente délibération ;**
- **de verser à Tétraktys une subvention d'un montant de 7 000 euros au titre de l'année 2020, pour la mise en œuvre du projet « Graines de citoyens du Monde ». Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 9-(23828)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) et la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Bethléem (Territoires palestiniens) pour la mise en œuvre d'un programme de développement rural autour du "Sentier d'Abraham".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'AFRAT la convention annexée à la présente délibération ;**
- **de verser à l'AFRAT une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'année 2020 pour la mise en œuvre du programme de développement rural autour du Sentier d'Abraham. Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 10-(23786)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Planning familial 38 au titre du projet mené dans le cadre de la coopération Grenoble-Ouagadougou en 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer l'avenant ci-annexé ;**
- **d'autoriser le versement de la subvention de 7 500 euros au Planning familial ;**
- **de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 55**

**Ne prennent pas part au vote : 4 Grenoble en commun (Mme BELAIR, Mme PANTEL, M. CARROZ, Mme PFISTER).**

**DELIBERATION N° 11-(24108) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Adhésion à la plateforme de l'association SOS MEDITERRANEE**

**Intervention(s) : M. SIX, M. CARROZ, Mme CHATELAIN-ROCHE.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adhérer à plateforme de l'association SOS MEDITERRANEE**
- **de régler l'adhésion de 5000 euros pour l'année 2020**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 12-(23932) - SPORT - Convention et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2020.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2) ;**
- **de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 13-(23914)** - SPORT - Complexe de tennis de Grenoble - avenant à la CODP avec l'association Grenoble Tennis et CODP pour la partie bar-restaurant avec l'association Grenoble Tennis

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme MENNETRIER, Mme GARNIER.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le principe d'une gestion de cet équipement par le biais de deux conventions d'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;**

**- d'adopter la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition et l'exploitation du bar-restaurant avec l'association Grenoble Tennis jusqu'au 31 août 2021 moyennant le paiement d'une redevance d'occupation ;**

**- d'approuver les termes de l'avenant n° 3 joint en annexe prolongeant la durée de la convention d'occupation du domaine public en vigueur entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Tennis pour la mise à disposition du Complexe de tennis jusqu'au 31 août 2021 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'avenant correspondant.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 58**

**Abstention(s) : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 14-(23775)** - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Grenoble Alpes Badminton, GUC Athlétisme, US Village Olympique, Mono'gre, GUC judo, UNS Léo Lagrange et Grenoble Amitié Nature.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de mettre fin d'un commun accord aux conventions en vigueur avec les associations**

**GUC Athlétisme, Unité Sportive Village olympique Grenoble et Grenoble Amitié Nature ;**

**- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux aux associations Grenoble Alpes Badminton, GUC Athlétisme, Unité Sportive Village Olympique Grenoble, Mono'gre, GUC Judo Club, UNS Léo Lagrange et Grenoble Amitié Nature ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-(23721)** - MONTAGNE - 22èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions de partenariats, grilles tarifaires et droits de diffusion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à verser des droits de diffusions aux réalisateurs et producteurs des films qui seront sélectionnés.
- d'adopter le modèle de contrat de session en annexe 5 et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats.
- d'accepter que la Ville puisse doter financièrement le film qui sera choisi par les spectateurs au travers du Prix du Public d'un montant de 2 000 €.
- d'approuver les conventions ci-jointes entre la Ville de Grenoble et :  
les sociétés Petzl, Millet Mountain Group, Au Vieux Campeur, Plein Nord Distribution, Lagoped, Samaya, la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, la librairie Arthaud, la société Expé Spélémat, la mutuelle ADREA, la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne, Isère Tourisme ; ainsi que les médias : Télé Grenoble, France Bleu Isère, Alpine Mag et Nivéales Médias
- d'approuver la convention entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble relative à l'organisation de la 22ème édition des Rencontres Ciné Montagne.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 16-(23900)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public relative au logement de fonction situé 22 quai des Allobroges rattaché au groupe scolaire Porte Saint Laurent entre la ville de Grenoble et Monsieur Jean-Louis Chapelet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation précaire et révocable pour le logement de fonction rattaché au groupe scolaire Porte Saint-Laurent, situé au 22 bis quai des Allobroges, à Grenoble pour une durée de neuf mois, non renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 jusqu'au 31 juillet 2021 ;
- d'autoriser le paiement d'une redevance mensuelle de 713,79 euros par Monsieur Jean-Louis Chapelet en contrepartie de cette mise à disposition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-(23901)** - JEUNESSE - Attribution de bourses brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- D'attribuer des bourses Bafa pour les montants indiqués aux 6 personnes dont les noms figurent en annexe 1.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-(23902) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution des subventions aux associations socioculturelles et autres associations.**

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. PIOLLE, Mme LE BRET, M. NOBLECOURT, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. PINEL.

**Un amendement est déposé par Mme CHALAS, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 13 - Contre : 45 Grenoble en commun + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB)**

**Un amendement est déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB) -**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec une partie des associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), les avenants financiers correspondants ainsi que la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association OSMOSE(annexe 2) ;**

**- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).**

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme BRETTON, Mme GARNIER, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, M. KADA, M. BERON-PEREZ, Mme WADELEC, Mme BACHER, M. CONFESSON, Mme DESLATTES, M. BACK, Mme MASSON, Mme OLMOS, Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE.

**DELIBERATION N° 19-(23878)** - AFFAIRES CULTURELLES - Création d'un dispositif de compensation par subvention du déficit lié à la crise sanitaire, à destination du secteur culturel grenoblois

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le dispositif de compensation par subvention du déficit lié à la crise à destination du secteur culturel grenoblois tel que précisé en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 20-(23855)** - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Contributions financières et contributions volontaires en nature – Exercice budgétaire 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de dire que les montants des subventions attribués par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels (annexes 1 et 2) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;**  
**- d'approuver les termes des conventions financières et avenants liant la ville de Grenoble et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention et/ou de contribution volontaire en nature d'un montant supérieur à 23 000 € joints en annexe ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 21-(23553)** - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis - Proposition de désignation des représentants des usagers tirés au sort.

Intervention(s) : Mme BOER, M. BOUZEGHOUB, Mme LHEUREUX, M. PINEL, Mme BRETTON, Mme CHALAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la liste des représentants des usagers (annexe 1) proposée pour siéger comme membres du comité d'avis.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 22-(23856)** - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de convention de mise à disposition de locaux au bénéfice des associations La Marmite et Prenez Place et Compagnie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations citées ci-dessus et jointes en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 23-(23912)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux au sein du musée de Grenoble avec l'association Groupe Emile Dubois.

## **RETIRÉE EN SÉANCE**

**DELIBERATION N° 24-(23911)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renouvellement de conventions de partenariat en matière de communication avec le Petit Bulletin, le Dauphiné Libéré, la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille (RTGB), renouvellement des conventions de mécénat avec la société Médiamax et la société Orpheo, dans le cadre de l'exposition « Giorgio Morandi. La collection de Luigi Magnani »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec le Petit Bulletin, le Dauphiné Libéré et la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille ;**
- **d'approuver les termes des conventions de mécénat avec les sociétés Médiamax et Orphéo ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-(23857)** - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Conventions de prêt de collections avec le Musée château d'Annecy et le Département de l'Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de prêt de collections avec le Musée château d'Annecy, jointe en annexe 1 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de prêt de collections avec le département de l'Isère, jointe en annexe 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 26-(23886)** - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention cadre de mise à disposition pour résidence du Grand Théâtre.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme CHALAS, Mme LHEUREUX.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention cadre de mise à disposition pour le Grand Théâtre ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 27-(23884)** - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre Municipal - Mise en place d'un partenariat dans le cadre du dispositif Les Envolées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat en annexe.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-(23923)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI), conventions avec les villes d'Eybens et de Fontaine, le syndicat intercommunal de musique Jean Wiener, l'Ensemble musical crollois et A cordes et vous.

**Un amendement est déposé par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat pédagogique avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenant (CFMI) à l'école de Lyon dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire pour l'année scolaire 2020/2021 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat pédagogique avec les villes d'Eybens et de Fontaine, le syndicat intercommunal de musique Jean Wiener, L'Ensemble Musical Crollois et A cordes et vous ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, jointes en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-(23935)** - URBANISME AMENAGEMENT - Acte de candidature à la 16ème édition du concours européen European avec le site de la Bastille.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. HABFAST, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. JUVEN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acte de candidature à la 16<sup>ème</sup> édition du concours européen Europan avec le site de la Bastille ;
- d'autoriser le versement de 75 000 € sur deux années civiles, soit 37 500 € en 2021 et 37 500 € en 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à rechercher des subventions et partenariats pour cette démarche et à signer tout document y afférent.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

**Monsieur le Maire suspend la séance à 21H25.**

**Reprise de la séance à 21H40.**

**DELIBERATION N° 30-(23909)** - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC FLAUBERT - Approbation du compte-rendu financier 2019, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°10 au traité de concession d'aménagement.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme BELAIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2019 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2019 ci-annexé ;
- d'approuver l'attribution à l'opération d'aménagement concédée d'une participation financière de la ville de Grenoble concédante d'un montant de 35 916 649 € ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Flaubert pour 2020 à 3 251 000 €, soit 2 606 469 € HT pour la participation

**aux équipements publics et 644 531 € pour la subvention d'équilibre pour la programmation de logements sociaux et encadrés ;**

- **de fixer le montant de l'avance versée à la SPL SAGES à 1 058 000 € en 2020 ;**
- **d'autoriser la perception du remboursement d'avances par la SPL SAGES s'élevant à 2 000 000 € en 2020 ;**
- **de fixer le montant de la participation à l'équilibre de l'opération à 1 100 000 € en 2021**
- **de fixer le montant de la subvention d'équilibre pour la programmation de logements sociaux et encadrés à 113 162 € en 2021 ;**
- **d'approuver l'avenant n°10 à la concession d'aménagement, ci-annexé, afin de modifier le montant de la participation financière du concédant comme indiqué ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°10 à la concession d'aménagement et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Contre : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre)**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 31-(23934) - URBANISME AMENAGEMENT - Avenant n°2 à la convention cadre du 11 juin 2015 entre la ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble (A.U.R.G.), modifiant le programme d'actions pour l'année 2020.**

Intervention(s) : M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant n°2 pour l'année 2020 à la convention cadre, entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.), ci-annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 pour l'année 2020 à la convention cadre ;**
- **d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'A.U.R.G. par le versement d'une participation de 15 200 € supplémentaires sur crédits existants, à verser à l'A.U.R.G.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 32-(23298)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Déclassement par anticipation et désaffectation du domaine public du passage du Palais et déclassement et désaffectation du rez-de-chaussée de l'immeuble dénommé "Maison Gavin" en vue de leur cession à la société EM Coordination/Fiscalis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prononcer le déclassement par anticipation du domaine public du passage du Palais, conformément au plan cadastral ci-annexé ;
- de décider la désaffectation postérieure du domaine public du passage du Palais, dans un délai de trois ans, conformément au plan cadastral ci-annexé ;
- de prononcer le déclassement du domaine public du rez-de-chaussée et de l'entresol de l'immeuble dénommé « Maison Gavin » ;
- de constater la désaffectation du domaine public du rez-de-chaussée et de l'entresol de l'immeuble dénommé « Maison Gavin » ;
- de confirmer la cession de l'immeuble dénommé « Maison Gavin » et du passage du Palais conformément au cahier des charges de cession et à la promesse à la société EM Coordination / Fiscalis ou à toute autre personne morale s'y substituant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et notamment l'acte de vente.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre).

**DELIBERATION N° 33-(23874)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Résidence autonomie Saint-Laurent située 56 rue Saint-Laurent - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant de prolongation du bail emphytéotique consenti au profit d'ACTIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant de prolongation du bail emphytéotique de la résidence autonomie Saint-Laurent, située 56 rue Saint-Laurent, consenti à ACTIS pour une durée s'étendant jusqu'au 31 décembre 2045 au lieu du 31 août 2041, aux mêmes conditions juridiques et financières que le bail, d'une durée initiale de 65 ans ;
- d'accepter la servitude d'ancrage établie dans l'acte du 29 mai 2012 entre ACTIS et la copropriété située 62 rue Saint-Laurent ;
- d'accepter la servitude de passage établie dans l'acte du 29 octobre 2013 entre ACTIS et Monsieur Sébastien Bailly et Madame Aurélie Bouvier, propriétaires au 64 rue Saint-Laurent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'avenant au bail ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 34-(23936)** - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°2 au contrat de quasi-régie entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de quasi-régie entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 35-(23863)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Opération d'extension de l'école élémentaire Jean Racine : convention de remboursement de la consommation d'eau

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Grenoble et la société COREALP ci-annexée,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-(23867)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Désaffectation de la Chapelle de l'Adoration sise 17 rue voltaire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de M. le Préfet la désaffectation de la chapelle de l'Adoration.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-(23875)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession au bénéfice de Madame BENCHARJA et Monsieur MOITEIRO d'un appartement de type T4 situé 19 rue Franz Liszt à Saint Martin d'Hères

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la cession de l'appartement situé 19 rue Franz Liszt St Martin d'Hères, à Madame BENCHAJRA et Monsieur MOITEIRO ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à eux,**

- de dire que le prix de vente est de 90 000 euros,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 38-(23890)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Projet de réfection de la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville – Lancement de l'opération et montant prévisionnel des travaux

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. FRISTOT, Mme CHALAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le lancement de l'opération de réfection de la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville,
- d'autoriser M. le Maire à la recherche de tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes demandes ou conventions relatives à la perception de financements liés à cette opération.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 52**

**Contre : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 39-(23566)** - STATIONNEMENT - Dépénalisation du stationnement payant : Présentation du rapport annuel obligatoire concernant les recours administratifs préalables obligatoires

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme SPINI, M. NAMUR, M. le Maire.

**Un amendement est déposé par Mme SPINI, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 10 - Contre : 45 Grenoble en commun + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB). - Abstention(s) : 3  
Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte des données relatives au traitement des recours administratifs préalables obligatoires liés à la dépénalisation du stationnement payant, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 40-(23895)** - ENVIRONNEMENT - Convention d'occupation du domaine public avec la CRIIRAD pour l'installation d'une sonde de mesure de la radioactivité sur la toiture de l'école Diderot.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public avec la Criirad pour l'installation et l'exploitation d'une sonde de mesure de la radioactivité ;**
- **d'autoriser la Criirad à installer cette sonde de mesure de la radioactivité sur la toiture de l'école Diderot selon les termes de la convention ;**
- **de contribuer à hauteur de 2 000 €/an à l'exploitation de la sonde ;**
- **d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-(23893)** - ENVIRONNEMENT - Demande de subventions pour l'acquisition de véhicules gaz et électriques et l'aménagement d'îlots de fraîcheur places Victor Hugo et Edmond Arnaud – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 744 687,42€ pour l'acquisition de véhicules gaz et électriques ;**
- **de solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 400 901,69 € pour l'aménagement et la désimperméabilisation de la place Victor Hugo ;**
- **de solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 59 787 € pour la création d'un îlot de fraîcheur sur la place Edmond Arnaud ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette demande de subvention.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre).**

**DELIBERATION N° 42-(23927)** - ENVIRONNEMENT - Convention du rachat de métaux par la société DERICHEBOURG suite à l'enlèvement par le service Propreté Urbaine

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention entre la société **DERICHEBOURG** et la ville de **Grenoble** pour le remboursement des coûts liés à la récupération de métaux par la société **DERICHEBOURG**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 43-(23065)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition à titre précaire de locaux pour Low-Tech Lab Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- approuver les termes de la convention annexée qui met à disposition, à compter du 18 octobre 2020, pour un an renouvelable deux fois, des locaux au sein du pôle associatif **Châtelet, 48 av. de Washington à Grenoble, au profit de Low Tech Lab, en mutualisation avec les associations Planète Sciences et Archipel.**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 44-(23918)** - DOMAINE PUBLIC - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, marchés et prestations espaces verts, désaffichage de la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de fixer les tarifs des droits de place des halles **Sainte-claire** et des marchés de détail, des droits de place pour les attractions enfantines, animations et cirques, des prestations effectuées par le Service Espaces Verts et des opérations de désaffichage effectuées par le service Propreté Urbaine selon les grilles tarifaires annexées à la présente délibération, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Contre : 3 Nouveau Regard**

**Abstention(s) : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN -ROCHE).**

**DELIBERATION N° 45-(23938)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Critères d'éligibilité et modalités d'attribution du Fonds de soutien général aux associations.

**Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. PINEL, M. JUVEN, Mme CHALAS, Mme BRETTON.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- la validation des critères d'éligibilité et des modalités d'attribution de subventions au titre du fonds de soutien général au secteur associatif grenoblois.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 46-(23899)** - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat relative à la mise en œuvre opérationnelle de la démarche "10 quartiers en mouvement"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre opérationnelle de la démarche « 10 quartiers en mouvement » entre Grenoble Alpes Métropole, le Préfet de l'Isère, Action Logement Services, les communes et les bailleurs concernés.**
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 47-(22219)** - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole concernant le soutien financier au projet de création d'un local conciergerie porté par la régie de quartier

Intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 48-(23068)** - ACTION SOCIALE - Conventions de renouvellement de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et La Pousada

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes du renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association La Pousada,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions telles que soumises en annexes à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 49-(23889)** - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Le Fournil et subvention de fonctionnement exceptionnelle

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme DESLATTES, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Le Fournil, ci-annexée,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil du 25 mars 2019 annexé à la présente délibération,**

**- d'autoriser le versement à l'association le Fournil d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 9 875€ pour l'année 2020.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle elle représente la commune en qualité d'administratrice : Mme DESLATTES.**

**DELIBERATION N° 50-(23896)** - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**

**- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme GARNIER, M. BACK.**

**DELIBERATION N° 51-(23796) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat du 20 septembre 2018 entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale, annexé à la présente délibération ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 52-(23813) - ACTION SOCIALE - Renouveau d'adhésion à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) et désignation d'un-e représentant-e de la Ville**

**Intervention(s) : M. CARIGNON.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adhérer à l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » en s'acquittant de la cotisation annuelle dont le montant est défini par son Conseil d'Administration,**
- d'adopter et d'autoriser M. le Maire à signer la Charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,**
- de désigner Madame Kheira CAPDEPON comme représentante de la Ville de Grenoble au sein de l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » et le cas échéant, au sein de son Conseil d'Administration.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 53-(23517)** - ACTION SOCIALE - Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Grenoble et l'association La Pirogue

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver les termes de la convention d'objectifs partagés et de moyens avec l'association La Pirogue,**
- **D'approuver le versement d'une subvention de 6000 euros à l'association.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 54-(20775)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Prévention récidive et accompagnement socio éducatif de jeunes en grande difficulté. Renouvellement de convention de mise à disposition gratuite d'un ensemble terrain et maison d'habitation situé 38, avenue Marcellin Berthelot à l'association AJHIRALP.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de renouveler la mise à disposition gratuitement de l'ensemble maison d'habitation et terrain sis 38, avenue Marcellin Berthelot à l'Association AJHIRALP pour un montant valorisé de 21 363.28 €,**
- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée, entre la Ville de Grenoble et l'association AJHIRALP,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-(24014)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux à l'association KRAKOWIAK

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux situés au 14 rue Maurice Doderò à l'association KRAKOWIAK,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 56-(24011)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Unis-Cité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Unis-Cité, présentée en annexe 1,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Unis-Cité.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-(21784) - PREVENTION SECURITE - Avenant à la convention de groupement de commande entre la ville et Grenoble Alpes Métropole pour la Formation-Action « Accompagnement des professionnels confrontés aux phénomènes de trafic de drogue dans la métropole grenobloise »**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la formation action portant sur « le travail social et le développement local à l'épreuve du trafic de stupéfiants : accompagnement des professionnels confrontés aux phénomènes de trafic de drogue dans la métropole grenobloise »,**
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la présente délibération.**
- d'autoriser la prise en charge de la somme de 20 000 euros au titre du groupement de commande.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-(23888) - PREVENTION SECURITE - Mutualisation de formation police municipale de Grenoble**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention passée entre la collectivité et Saint Martin d'Hères,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accueil au sein du service de la Police Municipale de policiers municipaux en provenance de la dite collectivité pour les besoins en matière de formation aux gestes techniques professionnels d'intervention ainsi qu'aux formations d'entraînement obligatoires.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme TAVEL).**

**DELIBERATION N° 59-(23928)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Grenoble pour l'année 2020 - Action prévention bucco-dentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional 2020 avec l'A.R.S relative au projet «prévention bucco-dentaire» ci-annexée,
- d'autoriser la perception de la somme de 48 700 euros versée par l'A.R.S.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 60-(23930)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition gratuite d'un logement communal entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité Femmes Miléna

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un logement communal situé ....., ci annexée, à l'association Solidarité Femmes Miléna,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son.sa représentant.e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 61-(23662)** - FINANCES - Budgets annexes : décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 23 185 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de -62 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à hauteur de 29 432 € en section de fonctionnement et -5 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de -63 000 € en section d'exploitation et de 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Mistral qui s'équilibre à hauteur de 257 264 € en section de fonctionnement et de 227 264 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 62-(23800) - FINANCES - Régie Lumière : décision modificative n°2**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 0 € en section de fonctionnement et - 500 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 63-(23870) - FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) : modifications**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la modification des autorisations de programmes, conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 64-(23939) - RESTAURATION - Remboursement restauration familles en prépaiement**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le remboursement des familles n'ayant plus d'enfant scolarisé dans une école publique de Grenoble à la rentrée 2020.**

**- d'approuver l'avenant modifiant le règlement intérieur des activités périscolaires et de la restauration scolaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 65-(23557) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) des produits irrécouvrables des années antérieures**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser l'admission en non-valeur des produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de :**

- 55 119,85 Euros sur le Budget Principal**
- 2 987,57 euros sur le budget annexe activités économiques**
- 143,64 euros sur le budget annexe Self Clémenceau**

**- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard.**

**DELIBERATION N° 66-(23547) - FINANCES - Décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur d'un régisseur suite à mise en débet**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de donner un avis défavorable à la demande de décharge de responsabilité et un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes du secteur 5, pour un montant de 126,60 euros à charge de la ville.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 67-(23967) - FINANCES - Subventions versées aux association sur crédits existants**

**Intervention(s) : M. PINEL, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. PIOLLE.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions, au titre du fonds de soutien exceptionnel au**

**monde associatif tel que prévu par la délibération n°23518 du 28/09/2020 pour un montant de 96 992,58 €, aux associations dont la liste figure dans l'annexe jointe à la présente délibération ;**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2020

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

**Commission Ville émancipatrice**

BARBARIN ET FOURCHU	2 000,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	1 346,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	4 000,00
TOUT EN VRAC	5 000,00

TOTAL ARTICLE 12 346,00

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Ville durable**

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE DE GRENOBLE	5 000,00
--	----------

TOTAL ARTICLE 5 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ressources**

ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG	500,00
---	--------

**Commission Ville durable**

ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOM'ACTEURS PEC ISERE	1 500,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	2 700,00
LA RESSOURCE	1 557,00
LES AMIS DES BOITES A VELO GRENOBLE	1 500,00
LOW-TECH LAB GRENOBLE	1 000,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	2 326,00
ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	155 662,50
SAIEM-GRENOBLE HABITAT	28 927,00
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES-SA HLM	13 890,00
CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT DE	7 765,00

L'ISERE CAUE ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE (ANSAG)	12 000,00
<b>Commission Ville émancipatrice</b>	
ASPTT ATHLETISME	8 450,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	10 100,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	560,00
GRENOBLE OUTDOOR AVENTURE	30 000,00
GUC ATHLETISME	6 250,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	8 000,00
NAUTIC CLUB ALP 38	5 500,00
SENTINELLE DES ALPES	6 000,00
BETAPHI SAS (CINEMA LE CLUB)	4 000,00
CA PERCUTE	500,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	49 400,00
CITEDANSE	6 000,00
COLLECTIF MIDI / MINUIT	3 500,00
COMPAGNIE 3 PIECES CUISINE	2 500,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	5 000,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	1 500,00
GROUPE EMILE DUBOIS	3 000,00
HISTOIRES 100 FINS	1 500,00
LE GRILLE-PAIN	3 000,00
MIX'ARTS	8 500,00
MIXLAB	5 000,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DU GRAND GRENOBLE - COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	2 800,00
PRENEZ PLACE ET COMPAGNIE	1 000,00
RETOUR DE SCENE	7 200,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	7 000,00
AHAEMAT ME TEISSEIRE MALHERBE	6 268,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	38 898,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	2 700,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	30 559,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	13 000,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	14 200,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	4 500,00
LA CORDEE	8 976,00
LE PLATEAU	19 940,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	14 400,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	53 960,00
ME BACHELARD	26 550,00
ME PREMOL	11 650,00
MJC ALLOBROGES	33 748,00
MJC ANATOLE FRANCE	26 775,00
MJC EAUX CLAIRES	38 144,00
MJC LUCIE AUBRAC	126 145,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	31 130,00
MJC MUTUALITE	29 837,00

MJC PARMENTIER	47 700,00
MJC PREMOL	6 500,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	9 000,00
ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS)	7 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	3 000,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	6 000,00
ASSOCIATION GRENOBLE GOUNGHIN	1 000,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	2 000,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	10 000,00
HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	1 200,00
LES PRODUCTIONS DU BAZAR	1 000,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	7 500,00
ONDA ITALIA	1 000,00
<b>Commission Ville solidaire et citoyenne</b>	
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	1 600,00
GRENOBLE SOLIDAIRE	2 500,00
LE FOURNIL	9 875,00
LES ENVOLEES	2 500,00
POUR UN TOIT	9 500,00
ACCORDERIE DE GRENOBLE	1 000,00
ALPESOLIDAIRES	6 000,00
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	1 150,00
ASS VILLENEUVE 3EME AGE	1 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	5 000,00
CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE	500,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	5 500,00
COMET	800,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	300,00
DIALOGUES	2 000,00
ET POURQUOI PAS ?	4 000,00
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	2 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	5 000,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
ASS RELIS GESTION ACCUEIL FAMILLE DETENIR-ARLA	500,00
CENTRE DE LOISIRS DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE	2 000,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE (ACJD)	1 000,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	4 999,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL	1 500,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	2 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA)	581,58
LE REFUGE	425,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	1 960,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	4 100,00

COMPAGNIE MEGAPTERE	1 000,00
CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE-CLCV	500,00
CULTIVONS NOS TOITS	1 000,00
DES SOMMETS POUR REBONDIR	500,00
LE CAMELEON	2 000,00
SOS INCESTE POUR REVIVRE	500,00
TEMPO	2 000,00
TOTAL ARTICLE	1 146 893,08
TOTAL BUDGET	1 164 239,08

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. BOUZEGHOUB).**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur :Mme BRETTON, M. BEN-REDJEB, Mme PFISTER, Mme GARNIER, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, M. KADA, M. BERON-PEREZ, Mme WADELEC, Mme BACHER, M. CONFESSON, Mme DESLATTES, M. BACK, Mme MASSON, Mme OLMOS, Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE.**

**DELIBERATION N° 68-(23794) - ADMINISTRATION GENERALE - Création de la commission de contrôle des établissements publics, entreprises publiques locales et délégataires de service public.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de créer la commission de contrôle des établissements publics, entreprises publiques locales et délégataires de service public prévue par l'article R 2222-3 du CGCT ;**

**- de dire que cette commission de contrôle est composée des membres de la commission Ressources du conseil municipal, qui la convoquera lors de sa prochaine réunion ;**

**- de dire que cette commission de contrôle adoptera un règlement intérieur et élira son président lors de sa première réunion, et sera autorisée à avoir recours, en cas de besoin, pour l'exercice de ses missions, à des personnalités qualifiées ou des cabinets extérieurs, selon des modalités qui seront définies dans le règlement intérieur.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 69-(23716)** - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendes France – Convention d'occupation du domaine public avec GC Productions – report du festival international du cirque ; Convention d'occupation du domaine public avec la société Festidream – report du French Wargame Day ; Convention d'occupation du domaine public avec Décibels Productions – report du concert de Christophe Maé ; Convention d'occupation du domaine public avec l'association Spring'Alp – report du Spring'Alp festival ; Convention d'occupation du domaine public avec Arachnée Productions - annulation du concert de M Pokora ; annulation du salon des talents H+ avec l'AFIPH

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public avec la société GC Productions reportant le festival international du cirque du 4 au 19 janvier 2021 ;**
- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public avec la société Fat of War reportant le French Wargame Day au 6 et 7 mars 2021;**
- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public avec la société Décibels Productions reportant le concert de Christophe Maé au 16 mars 2021 ;**
- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public avec l'association Spring'Alp reportant le Spring'Alp festival au 7 mai 2021 ;**
- **d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ;**
- **de prendre acte que la convention d'occupation du domaine public avec la société Arachnée Productions pour l'organisation du concert de M Pokora prévu le 22 mars 2020, est devenue sans objet ;**
- **de prendre acte que la convention d'occupation du domaine public avec l'AFIPH Emploi Compétences pour l'organisation du salon des talents H+ prévu le 14 avril 2020, est devenue sans objet.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 70-(23957)** - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre d'un mandat spécial.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. PIOLLE, M. NOBLECOURT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**De conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

- **Du 12 au 14 octobre 2020 à Paris - Rencontres des Acteurs Publics au Conseil d'État ; Interview France Info TV ; temps presse (AFP, Politis) – E. PIOLLE**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 46**

**Contre : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre).**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 71-(24094) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes et précisions sur certains emplois.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique des 13 octobre 2020 et 27 octobre 2020 ;**

**- l'ouverture de 70 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :**

- . d'ingénieur (5 postes)
- . d'assistant socio-éducatif (3 postes)
- . d'attaché (15 postes dont 1 à temps non complet 80%)
- . de psychologue (2 postes dont 1 à temps non complet 50%)
- . de technicien (21 postes)
- . de rédacteur (4 postes)
- . d'animateur (2 postes)
- . de technicien paramédical (1 poste)
- . d'agent spécialisé des écoles maternelles (6 postes)
- . d'opérateur des activités physiques et sportives (8 postes)
- . d'agent de maîtrise (3 postes)

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre).**

**DELIBERATION N° 72-(24015) - DESIGNATIONS - Marchés publics - Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la CAO de groupement de commande spécifique pour les achats relatifs aux moyens d'information**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de constater que M. Vincent FRISTOT ayant fait acte de candidature est élu à l'unanimité membre titulaire de la commission d'appel d'offres de groupement de commandes relative aux marchés publics de moyens d'information,**

**- de constater que Mme Christine GARNIER ayant fait acte de candidature est élue à l'unanimité membre suppléante de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes relative aux marchés publics de moyens d'information.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 73-(24084)** - DESIGNATIONS - Modifications des désignations des représentant-es de la ville de Grenoble auprès des organismes suivants : MJC Allobroges ; MJC Lucie Aubrac ; MJC Mutualité ; MJC Anatole France ; MJC Prémol ; MJC Eaux Claires ; ME Bachelard ; École maternelle la Rampe ; Lycée Guynemer Professionnel ; ADIIJ (Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse) ; ODTI (Observatoire des Discriminations sur les Territoires Interculturels) ; ACONIT (Association Pour un Conservatoire de l'Informatique et de la Télématique) ; Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique ; Commission de suivi de l'Initiative Citoyenne (CIC) ; AGECSA (Association de Gestion des Centres de Santé), Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (SAIEM) Grenoble Habitat.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. le Maire.

**Un amendement est déposé par M. Eric PIOLLE, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Votes séparés**

<b>MJC ALLOBROGES</b>
-----------------------

**- de désigner M. Djamel WAZIZI en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la MJC Allobroges.**

**- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :**

**Conseil d'administration :**

**1 titulaire**

**- Mme Annabelle BRETTON**

**1 - suppléant-e**

**- M. Djamel WAZIZI**

**Assemblée générale :**

**1 titulaire**

**- Mme Annabelle BRETTON**

**1 - suppléant-e**

**- M. Djamel WAZIZI**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

<b>MJC LUCIE AUBRAC</b>
-------------------------

**- de désigner M. Nicolas BERON-PEREZ en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la MJC Lucie Aubrac.**

**- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :**

**Conseil d'administration :**

**1 titulaire**

**- Mme Christine GARNIER**

**1 - suppléant-e**

**- M. Nicolas BERON-PEREZ**

**Assemblée générale :**

**1 titulaire**

**- Mme Christine GARNIER**

**1 - suppléant-e**

**- M. Nicolas BERON-PEREZ**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

<b>MJC MUTUALITÉ</b>
----------------------

**- de désigner Mme Laura PFISTER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la MJC Mutualité.**

**- de dire que les représentantes sont désormais les suivantes :**

**Conseil d'administration :**

**1 titulaire**

**- Mme Laura PFISTER**

**1 - suppléante**

**- Mme Annabelle BRETTON**

**Assemblée générale :**

**1 titulaire**

**- Mme Laura PFISTER**

**1 - suppléante**

**- Mme Annabelle BRETTON**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

<b>MJC ANATOLE FRANCE</b>
---------------------------

**- de désigner Mme Anouche AGOBIAN en qualité de membre suppléante de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la MJC Anatole France.**

**- de dire que les représentantes sont désormais les suivantes :**

**Conseil d'administration :**

**1 titulaire**

**- Mme Céline MENNETRIER**

**1 - suppléante**

**- Mme Anouche AGOBIAN**

**Assemblée générale :**

**1 titulaire**

**- Mme Céline MENNETRIER**

**1 - suppléante**

**- Mme Anouche AGOBIAN**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

<b>MJC PREMOL</b>
-------------------

**- de désigner Mme Katia BACHER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la MJC Prémol.**

**- de dire que les représentantes sont désormais les suivantes :**

**Conseil d'administration :**

**1 titulaire**

**- Mme Katia BACHER**

**1 - suppléante**

**- Mme Annabelle BRETTON**

**Assemblée générale :**

**1 titulaire**

**- Mme Katia BACHER**

**1 - suppléante**

**- Mme Annabelle BRETTON**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

<b>MJC EAUX CLAIRES</b>
-------------------------

**- de désigner Mme Anouche AGOBIAN en qualité de membre suppléante de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la MJC Eaux Claires.**

**- de dire que les représentantes sont désormais les suivantes :**

**Conseil d'administration :**

**1 titulaire**

- Mme Céline MENNETRIER  
1 - suppléant-e
- Mme Anouche AGOBIAN

**Assemblée générale :**

**1 titulaire**

- Mme Céline MENNETRIER

**1 - suppléant-e**

- Mme Anouche AGOBIAN

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

### **ME BACHELARD**

- de désigner Mme Anouche AGOBIAN en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la ME Bachelard.

- de dire que les représentantes sont désormais les suivantes :

**Conseil d'administration :**

**1 titulaire**

- Mme Anouche AGOBIAN

**1 - suppléante**

- Mme Céline MENNETRIER

**Assemblée générale :**

**1 titulaire**

- Mme Anouche AGOBIAN

**1 - suppléante**

- Mme Céline MENNETRIER

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

### **LA RAMPE Maternelle**

- de désigner Mme Christine GARNIER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école maternelle la Rampe.

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

### **LYCÉE GUYNEMER PROFESSIONNEL**

- de désigner **M. Gilles NAMUR** en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'administration de cet établissement.

- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

**Conseil d'administration :**

**1 – titulaire**

- **M. Gilles NAMUR**

**1 – suppléante**

- **Mme Margot BELAIR**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

**ADIIJ (Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse)**

- de désigner :

**Conseil d'administration :**

**2 – titulaires**

- **Mme Annabelle BRETTON**

- **M. Antoine FLECHET**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

**ODTI (Observatoire des Discriminations sur les Territoires Interculturels)**

- de désigner **Mme Sylvie FOUGERES** en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'ODTI.

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

**ACONIT (Association pour un Conservatoire de l'Informatique et de la Télématique)**

- de désigner **Mme Amel ZENATI** en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale d'ACONIT.

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

**REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE – VILLAGE OLYMPIQUE**

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets :**

**Nombre de bulletins : 52**

**M. PICOLLET : 42 bulletins**

**M. PINEL : 6 bulletins**

**Bulletins blancs : 4**

- de désigner **M. Lionel PICOLLET** en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Régie de quartier Villeneuve – Village Olympique .

- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

**Conseil d'administration :**

**4 - titulaires**

- **Mme Chloé PANTEL**

- **M. Lionel PICOLLET**

- **M. Antoine BACK**

- **Mme Céline DESLATTES**

**Assemblée générale :**

**4 - titulaires**

- **Mme Chloé PANTEL**

- **M. Lionel PICOLLET**

- **M. Antoine BACK**

- **Mme Céline DESLATTES**

<b>COMMISSION DE SUIVI DE L'INITIATIVE CITOYENNE</b>
--

- de désigner **Mme Katia BACHER** en qualité de membre titulaire au sein de la Commission de suivi de l'Initiative Citoyenne.

- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

**Commission :**

**7 titulaires**

- **M. Nicolas KADA**

- **M. Gilles NAMUR**

- **Mme Chloé LE BRET**

- **Mme Sylvie FOUGERES**

- **Mme Katia BACHER**

- **Mme Anne CHATELAIN-ROCHE**

- **Mme Céline CENATIEMPO**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre).**

<b>AGECSA (Association de Gestion des Centres de Santé)</b>
---

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets :**

**Nombre de bulletins : 53**

**M. BOUZEGHOUB – Mme CENATIEMPO : 41 bulletins**

**M. PINEL – Mme SPINI : 6 bulletins**

**Mme CHATELAIN-ROCHE : 2 bulletins**

**Bulletins blancs : 4**

**- de désigner :**

**Collège consultatif au conseil d'administration :**

**1 – titulaire**

**- M. Hassen BOUZEGHOUB**

**1 – suppléant-e**

**- Mme Cécile CENATIEMPO**

**- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :**

**Collège délibératif au conseil d'administration :**

**1 – titulaire**

**- M. Pierre-André JUVEN**

**1 – suppléante**

**- Mme Elisa MARTIN**

**Collège consultatif au conseil d'administration :**

**1 – titulaire**

**- M. Hassen BOUZEGHOUB**

**1 – suppléant-e**

**- Mme Cécile CENATIEMPO**

<b>SAIEM Grenoble Habitat</b>
-------------------------------

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets :**

**Nombre de bulletins : 51**

**Mme KRIEF – Mme PETERS : 40 bulletins**

**Mme BERANGER : 7 bulletins**

**Bulletins blancs : 4**

**- de désigner en qualité de membres titulaires de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat :**

**- Mme Sandra KRIEF**

**- Mme Isabelle PETERS**

**- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :**

**Conseil d'administration :**

**6 titulaires :**

**- M. Nicolas BERON PEREZ**

**- Mme Sandra KRIEF**

**- Mme Anne Sophie OLMOS**

**- Mme Isabelle PETERS**

**- M. Antoine BACK**

**- Mme Barbara SCHUMAN**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre).**

**DELIBERATION N° 74-(24209) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de moyens auprès des groupes d'élus de la ville de Grenoble**

**Un amendement est déposé par Mme AGOBIAN, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'attribuer annuellement aux groupes d'élus du Conseil municipal : des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel voté au Budget Primitif de l'année (fournitures de bureau, documentation, affranchissement, télécommunications, reprographie), selon la répartition suivante :**

<b>Groupe politique</b>	<b>Nombre de conseillers</b>	<b>Pourcentage</b>
Groupe Grenoble en commun	45	78,95
Groupe d'Opposition de la Société civile, Divers Droite et du Centre	6	10,53
Groupe Nouveau Regard	3	5,26
Groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés	3	5,26

**- de répartir pour le recrutement d'agent-es contractuel-les l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus, calculée sur la base des 30% du montant total des indemnités versées aux élus, comme suit :**

- **une enveloppe forfaitaire annuelle de 20 000 € à répartir de la manière suivante :**
  - **Groupe Grenoble en commun, 5 000 € ;**
  - **Groupe d'Opposition de la Société civile, Divers Droite et du Centre, 5 000 € ;**
  - **Groupe Nouveau Regard, 5 000 € ;**
  - **Groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés, 5 000 €**

**et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 75-(24335)** - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau ci-joint.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire invite le conseil municipal à avoir une pensée pour les personnes victimes d'une prise d'otage en cours à Vienne (Autriche).**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H35**

# ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numéroté*	marchés multi-attributaires	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduction	Procédure	Notificat° du marché	Intégration rendu acte
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	146		SAS PETROFER SOCIETE NOUVELLE	83400	HYERES	16 915,00		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	30/06/20	02/11/20
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	147		FEDD	69330	MEYZIEU	4 006,35		Prix mixtes	2	0	p.adaptée_inf.90	01/09/20	02/11/20
Square Waldeck Rousseau - Travaux d'aménagement d'une aire de jeux "Les pirates du Drac"			19	B	T	M	305		ISERE CLEAN	38320	POISAT	48 614,00		Prix unitaires sur DQE (détail quantitatif estimatif)	12	0	p.adaptée_inf.90	10/12/19	02/11/20
Square Saint Bruno – Aménagement d'une aire de jeux inclusive			19	B	T	M	373		APY RHONE ALPES	69530	BRIGNAIS	53 954,00		Prix mixtes	6	0	p.adaptée_inf.90	18/02/20	02/11/20
Fourniture et pose d'un mobilier autour d'un arbre			19	B	T	M	374		METAL6THEMES	38660	LE TOUVET	22 100,00		Prix global et forfaitaire	4	0	p.simplifiée_inf.90	06/01/20	02/11/20
Parc Paul Mistral à Grenoble- Travaux de dépose de 18 parcours de mini-golf			19	B	T	M	379		SUD EST MINAGE DEMOLITION DESAMIANGE	38420	DOMENE	41 000,00		Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	22/11/19	02/11/20
Accord et entretien des pianos	2	Entretien et maintenance des pianos à queue	20	A	S	B	052		CHI VA PIANO	38700	LA TRONCHE		11 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	29/09/20	02/11/20
Accord et entretien des pianos	3	Entretien et maintenance des pianos de concerts	20	A	S	B	053		CHI VA PIANO	38700	LA TRONCHE		8 500,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	29/09/20	02/11/20
Nettoyage et entretien des toitures	1	Nettoyage et entretien des toitures des secteurs 1, 2, 7 (établissements hors territoire grenoblois)	20	A	S	B	062		ECOTOIT	33140	CADAUJAC		55 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	p.adaptée_sup.90	28/09/20	02/11/20
Nettoyage et entretien des toitures	2	Nettoyage et entretien des toitures des secteurs 3, 4	20	A	S	B	063		ATTILA GRENOBLE TOITURE	38420	LE VERSOUD		25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	p.adaptée_sup.90	28/09/20	02/11/20
Nettoyage et entretien des toitures	3	Nettoyage et entretien des toitures des secteurs 5, 6	20	A	S	B	064		CAP SERVICES	38330	MONTBONNOT ST MARTIN		25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	p.adaptée_sup.90	28/09/20	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	1	Solution de diffusion et d'écoute de musique en ligne	20	C	S	B	066		1DLAB	42000	SAINT ETIENNE			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérolot*	marchés multi- attributaires	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduction	Procédure	Notification du marché	Intégration rendu acte
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	2	Solution de diffusion et de visionnage de vidéo à la demande - achat en bouquet	20	C	S	B	067		ARTE France DIFFUSION	92130	ISSY LES MOULINEAUX			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	3	Solution de diffusion et de visionnage de vidéo à la demande - achat titre à titre	20	C	S	B	068		ASSOCIATION ADAV	75020	PARIS			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	4	Solution de diffusion et de visionnage de vidéo documentaire à la demande - achat en bouquet	20	C	S	B	069		1DLAB	42000	SAINT ETIENNE			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	5	Solution de diffusion et de consultation de titres de presse grand public en bouquet	20	C	S	B	070		SOCIETE LE KIOSQUE	75009	PARIS			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	6	Solution de diffusion et de consultation de titres de presse quotidienne	20	C	S	B	071		CEDROM SINI	75009	PARIS			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	7	Solution de diffusion et de consultation de titres de presse nativement numérique	20	C	S	B	072		PLACE GRE'NET	38000	GRENOBLE			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	8	Solution de diffusion et de consultation d'albums pour la jeunesse	20	C	S	B	073		STORYPLAYR	75013	PARIS			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	9	Solution de diffusion et de consultation de modules d'autoformation	20	C	S	B	074		LEARNORAMA	75008	PARIS			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	10	Solution de diffusion et de consultation de modules d'autoformation spécialisés en	20	C	S	B	075		SOCIETE MY COW	94430	CHENNEVIERES SUR MARNE			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20
Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble	11	Solution de diffusion et de consultation de spectacles filmés	20	C	S	B	076		SOCIETE INDEXPRESS	38024	GRENOBLE			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	13/12/19	02/11/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérotat <sup>1</sup>	marchés multi- attributaires	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduction	Procédure	Notificat <sup>2</sup> du marché	Intégration rendu acte
Place Edmond Arnaud : étude d'une installation de brumisation ou microgouttelettes			20	B	P	M	079		PROFILS ETUDES	38610	GIERES	9 650,00		Prix unitaires sur DQE (détail quantitatif estimatif)	6	0	p.simplifiée_inf.90	06/03/20	02/11/20
Parc Jean Verlhac – Travaux de remplacement de jeux			20	B	T	M	132		PLAYGONES	38110	ROCHETOIRIN	24 184,88		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	15/06/20	02/11/20
Chemin de courtine – Travaux de sécurisation des couvertines			20	B	T	M	136		CAN	26270	MIRMANDE	12 769,00		Prix global et forfaitaire	1	0	p.simplifiée_inf.90	08/06/20	02/11/20
Halle du repos, site de stockage - Travaux de dépoussiérage partiel du sol			20	B	T	M	139		PETROFER SOCIETE NOUVELLE	83400	HYERES	24 832,00		Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	15/06/20	02/11/20
Ecole Marianne Cohn Travaux d'aménagement du parvis et de l'aire de jeux			20	B	T	M	143		TOUTENVERT	38160	CHATTE	89 997,50		Prix unitaires sur DQE (détail quantitatif estimatif)	12	0	p.adaptée_inf.90	07/09/20	02/11/20
Légumes de 4ème et 5ème gamme			20	B	F	B	160		POMONA TERRE D'AZUR	69780	MOINS		60 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	4	0	p.simplifiée_inf.90	08/09/20	02/11/20
Ancien musée bibliothèque : diagnostic sanitaire et technique des menuiseries			20	B	P	M	183		SARL RL&ASSOCIES	69006	LYON	14 500,00		Prix global et forfaitaire	4	0	p.adaptée_inf.90	31/08/20	02/11/20

en r/m 2020

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins valeur en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant	Intégration rendu acte
incidence financière supérieure 5% marché initial	7 950,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière		20		T	M	13	TDMI 38800 LE PONT DE CLAIX	Bibliothèque Jardin de Ville - Travaux de mise aux normes et d'amélioration	1	Démolition-Maçonnerie	p.adaptée_sup.90	44 480,00	29/09/20	02/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 397,40	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière		20		T	M	16	GRAND MENUISIER 38110 DOLOMIEU	Bibliothèque Jardin de Ville - Travaux de mise aux normes et d'amélioration	4	Menuiserie intérieure bois	p.adaptée_sup.90	3 280,00	29/09/20	02/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 360,18	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM312						CBE MENUISERIE	Réaménagement de l'ancienne école maternelle Claude Bernard pour l'accueil de l'association Le Fournil			p.adaptée_sup.90	21 921,57	02/10/20	02/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 500,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM249						SEBB	Ensemble sportif Villeneuve : Travaux de réhabilitation suite à sinistre			p.adaptée_sup.90	17 610,00	01/10/20	02/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	9 480,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM183						SAS CARONERO ISOLATION	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine			p.adaptée_sup.90	96 442,29	02/10/20	02/11/20

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

2020-1461	Arrêté (15/09/2020)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Mme COUETIL et autres, portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 18 décembre 2019 portant délivrance du permis de construire pour une construction de 94 logements, d'un local d'activités commerciales et de stationnements situé au 104 cours Libération et Général de Gaulle.	
2020-1463	Arrêté (10/09/2020)	Me COLAS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par la société HIVORY, portant demande d'annulation d'un arrêté en date du 28/05/2020 d'opposition à la déclaration préalable de la société sur un terrain situé au 26 rue Raoul Blanchard et concernant l'implantation d'antennes 5G.	
2020-1464	Arrêté (10/09/2020)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. BERANGER et autres, portant demande d'annulation d'un arrêté en date du 30/09/2019 de délivrance du permis de démolir sur un terrain situé au 20 galerie de l'Arlequin.	
2020-1486	Arrêté (17/09/2020)	Me TISSOT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de la requête déposée par Mme GRANDCHAMP devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, dans laquelle la requérante demande l'annulation du jugement du 31 mars 2020 rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble.	

Annexe à la délibération n° A-23727 Conseil municipal du 2 novembre 2020

2020-1568	Arrêté (30/09/2020)	Cabinet SARTORIO et associés	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de la requête déposée devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon par M. GAVILLET et autres, contre l'ordonnance du 13/02/2020 par laquelle le Tribunal Administratif de Grenoble a donné acte du désistement de leur demande portant sur l'annulation de la délibération du 14/05/2018 du Conseil municipal de Grenoble qui a approuvé les termes des chartes et protocole de relogement des habitants des 10-20 Galerie de l'Arlequin.	
-----------	------------------------	------------------------------	--	--

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :**

2020-1400	Arrêté (10/09/2020)		Le don de M. Yves JOCTEUR-MONTROZIER, composé d'une collection de cartonnages de livres pour enfants du XIXème siècle, est accepté.	
2020-1401	Arrêté (10/09/2020)		Le don de Mme Brigitte SAUVAGE composé d'un lot d'ouvrages imprimés et de manuscrits (manuscrits autographes et correspondances diverses) d'Adrien BERTRAND, est accepté.	
2020-1402	Arrêté (10/09/2020)		Le don de la Société des touristes du Dauphiné (Std), représentée par M. Jacques PARRA, secrétaire général, composé d'un lot de 160 à 180 plaques de verres datant de 1870/1920 représentant des paysages de montagnes du Dauphiné, et un grand nombre de plaques de bois revêtues de laiton ou de caoutchouc pour impression sur papier, est accepté.	

Conseil municipal du 2 novembre 2020  
Annexe 1 à la délibération n° 23932

12

**TABEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2020**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2019	Objet de la subvention proposée	Subventions 2020		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votées	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv.-17	31-déc.-2020	37525 €	Subvention complémentaire – Participation aux charges	28935 €	8880 €	560 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc.-2020	34980 €	Soutien association « crise sanitaire ». Participation aux charges suite annulation de la Grenobleise	20540 €		8450 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	28-nov.-18	31-déc.-2020	24180 €	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	20023 €	1336 €	10100 €
		délibération n° 7734 du 5 novembre 2018						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv.-17	31-déc.-2020	43300 €	Soutien association « crise sanitaire ». Participation aux charges suite annulation des manifestations sportives	30425 €	1959 €	6250 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Les Centaures Football Américain	08-févr.-19	31-déc.-2020	10820 €	Soutien association « crise sanitaire ». Participation aux charges suite annulation manifestations à Lesdiguières	9320 €		8000 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Nautic Club Alp' 38 Grenoble Echirolles Meylan Université - (NC ALP'38)	12-juin-17	31-déc.-2020	34400 €	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	28733 €		5500 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
3 Convention	UT4M Outdoor	Délibération n°23392 du 2 novembre 2002		30000 €	Soutien association « crise sanitaire ». Participation aux charges suite annulation d'une manifestation sportive			30000 €
						<b>Total</b>		<b>68860 €</b>

AS-

**TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS**

NOMS DES ASSOCIATIONS	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION DE PROJET	TOTAL CM NOVEMBRE 2020
<b>SECTEUR 1</b>				
CS CHORIER BERRIAT	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	2 700 €		
	Soit un total de :			2 700 €
MJC PARMENTIER	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	47 700 €		
	Soit un total de :	47 700 €		47 700 €
<b>SECTEUR 2</b>				
MPT SAINT LAURENT	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	50 900 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		3 060 €	
	Soit un total de :	50 900 €	3 060 €	53 960 €
MJC MUTUALITE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	23 901 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		936 €	
	Developpement des pratiques artistiques		5 000 €	
	Soit un total de :	23 901 €	5 936 €	29 837 €
MJC ALLOBROGES	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	27 204 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		2 544 €	
	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint Noël		4 000 €	
	Soit un total de :	27 204 €	6 544 €	33 748 €
CLEF	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	27 175 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		3 384 €	
	Soit un total de :	27 175 €	3 384 €	30 559 €

SECTEUR 3				
LE PLATEAU	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	13 000 €		
	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint noel		6 940 €	
	Soit un total de :	13 000 €	6 940 €	19 940 €
ME BACHELARD	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	22 550 €		
	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint noel		4 000 €	
	Soit un total de :	22 550 €	4 000 €	26 550 €
MJC ANATOLE France	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	22 775 €		
	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint noel		4 000 €	
	Soit un total de :	22 775 €	4 000 €	26 775 €
MJC EAUX CLAIRES	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	35 000 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		3 144 €	
	Soit un total de :	35 000 €	3 144 €	38 144 €
SECTEUR 4				
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	54 000 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		720 €	
	Subvention complémentaire suit à la reprise du site Clos d'Or	71 425 €		
	Soit un total de :	125 425 €	720 €	126 145 €
SECTEUR 5				
LA BAJA	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	33 950 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		840 €	
	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint noel		4 108 €	
	Soit un total de :	33 950 €	4 948 €	38 898 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	26 760 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		420 €	
	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint noel		3 950 €	
	Soit un total de :	26 760 €	4 370 €	31 130 €
ME TEISSEIRE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	6 268 €		
	Soit un total de :	6 268 €		6 268 €
ENFANTINE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	11 800 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		2 400 €	
	Soit un total de :	11 800 €	2 400 €	14 200 €

SECTEUR 6				
ME PREMOL	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	9 250 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		2 400 €	
	Soit un total de :	9 250 €	2 400 €	11 650 €
MJC PREMOL	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	2 000 €		
	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint noël		4 500 €	
	Soit un total de :	2 000 €	4 500 €	6 500 €
LA CORDEE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	7 150 €		
	Projets spécifiques séjours été 2020		576 €	
	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint noël		1 250 €	
	Soit un total de :	7 150 €	1 826 €	8 976 €
AUTRES ASSOCIATIONS				
ECHIQUIER GRENOBLOIS	Subvention ateliers éducatifs	6 000 €		
	Soit un total de :	6 000 €		6 000 €
ESPACE 600	Subvention ateliers éducatifs	3 000 €		
	Soit un total de :	3 000 €		3 000 €
CSF	Subvention ateliers éducatifs	13 000 €		
	Soit un total de :	13 000 €		13 000 €
LIGUE ENSEIGNEMENT	Subvention ateliers éducatifs	4 000 €		
	Projet "Ciné animé"		10 400 €	
	Soit un total de :	4 000 €	10 400 €	14 400 €
OSMOSE	Subvention ateliers éducatifs	4 000 €		
	Soit un total de :	4 000 €		4 000 €
FC2A	Opération Ville, Vie, Vacances été et toussaint noël		1 500 €	
	Projet "colos apprenantes"	3 000 €		
	Soit un total de :	3 000 €	1 500 €	4 500 €
<b>TOTAL</b>				<b>598 580 €</b>

20-

## ANNEXE 1

Attribution de subventions suite au comité d'avis du 12 octobre 2020  
Exercice budgétaire 2020- Tableau récapitulatif

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	Musiques	A L'WEST	<p><b>Création "BOXSONG"</b> : Scénettes théâtrales reprenant les traductions françaises de chansons connues, construites sous forme d'histoires interactives avec le public. Chaque scénette se termine avec l'interprétation musicale des chansons ("Hey jude", Lou Reed "Walk On the Side", "The Moon Of Alabama" "Quizas")</p> <p>Le spectacle se nourrit d'une dimension cinématographique, poétique, humoristique et participative. Février 2020 : résidence au Prunier Sauvage. <b>Diffusion 2020</b> : - Sortie de résidence au Prunier Sauvage. - 2nd semestre 2020 de diffusion a été impacté par la crise et commencera à partir de novembre 2020 : café-concerts (intention : Café des Arts, Petit Angle, Crique Sud, Barathym) <b>Diffusion 2021</b> Diffusion en kiosque itinérant en partenariat avec les Barbarins Fourchus et la Forge (précisions à venir) <b>Artistes</b> : - David Burzstein : comédien, metteur en scène, chanteur grenoblois. Il fonde en 1995 la compagnie musicale Life is Not a PicNic. Sa dernière création: "Welt Orchestra" (musique klezmer et histoire juive) a fait l'objet d'une tournée en France en 2012 et a été programmée en 2014 aux Nuits de Fourvières et au festival d'Avignon, en 2015 au New Jewish Theater Festival à New-York.. Les thématiques abordées par la cie sont engagées (contre la violence armée en Colombie, critique de Monsanto Bayer, etc.) ; - Alain Territo: comédien et musicien (scie musicale, orgue "cristal bachel", contrebasse et bandonéon) grenoblois. Il a été membre depuis 1980 d'un dizaine de compagnies dont celle du TNP Georges Lavaudant de Villeurbanne. Il est musicien dans le cie Life Is Not a PicNic et dans la création "Welt Orchestra" - Felix Semet : guitariste et nouvel administrateur, - François Gourgue : décors et fabrication d'instruments. <b>Le projet de création ne dispose pas d'intentions de restitution ou de diffusion sur 2020 et 2021 permettant de justifier d'une certaine envergure. Le projet semble mûrir au fil de l'eau mais il est proposé de ne pas se positionner en soutien à ce stade de la création.</b></p>	0 €			6 277,85 €	2 900 €		0,00 €	Défavorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
12	Musiques	BARBARIN ET FOURCHUS	<p><b>Demande d'aide pour de l'équipement lumière pour la Salle Noire et pour les compagnies.</b> Évoluer vers un parc lumière équipé de projecteur LED plus légers, maniables et de faible consommation. L'investissement comprend l'achat : d'un parc de 12 projecteurs Pars LED avec pieds, de dispositifs de sécurité, de câblages et flight case de transport. Objectifs : réduire la consommation d'énergie et les frais d'entretien du parc technique de la Salle Noire avec du matériel également plus simple d'utilisation, pour plus grande autonomie technique des équipes accueillies en résidence et / ou en diffusion à la Salle Noire.</p> <p>Dans la même logique que le reste du matériel dont est équipé la Salle Noire, l'objectif est de mettre ce matériel à disposition des lieux, diffuseurs et / compagnies qui pourraient en avoir besoin.</p>	28 500 €	5 000 €		45 134,54 €	2 000 €	28 500 €	2 000 €	Favorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
2	Cinéma	BETAPHI (CINEMA LE CLUB)	<p><b>Soutien au développement des actions culturelles.</b>            "Salle de cinéma classée "art et essai", le Club souhaite développer les séances et les actions permettant l'accès des publics défavorisés au cinéma, développer les partenariats avec les associations qui se servent du film comme support pour aborder des questions de société, apporter un soutien professionnel aux artistes locaux. Sont prévus en 2020, en dehors des séances commerciales :</p> <p>&gt;&gt; <b>27 ciné-rencontres / ciné-débats</b> : accompagner les projets des différentes associations et structures grenobloises qui traitent de sujets de société (Les rencontres du cinéma italien, Festival Vues d'en Face, Festival Nature et environnement, association Osez le féminisme ...)</p> <p>&gt;&gt; <b>10 séances de films d'artistes grenoblois</b> et alentours, suivies de rencontres avec les artistes : permettre aux jeunes artistes de diffuser leurs œuvres dans des conditions professionnelles et leur donner une visibilité et une reconnaissance. Cette année, malgré la crise sanitaire 7 séances organisées.</p> <p>&gt;&gt; <b>diffusion de courts métrages</b> : partenariat avec la Cinémathèque, l'Agence du court métrage et d'autres associations : ambition d'une séance de court par semaine à 1 euro l'entrée. La programmation se fait en lien avec celle des films à l'affiche.</p> <p>&gt;&gt; <b>des séances gratuites</b> hors temps de projections publiques pour favoriser l'accès du cinéma aux publics qui n'y vont pas.</p>					27 000 €		4 000 €	Favorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
2	Musiques	ÇA PERCUTE	<p><b>Accompagnement de la compagnie par un intervenant artistique professionnel</b>  Ca percute est une batucada (ensemble de percussions) qui propose des spectacles de rues musicaux et chorégraphiés sur un répertoire traditionnel sud-américain et africain. Ces manifestations artistiques sont organisées à Grenoble et ses alentours dans différents types d'événements tels que des carnivals, des événements sportifs ou encore des animations pédagogiques. Aujourd'hui, l'association souhaite renouveler son répertoire musical en faisant appel à un professionnel.</p> <p><b>Intervenant professionnel</b>  Dominique Violet: musicien, comédien et coordinateur pour la Compagnie S. Il est formé à la musique (Institut Musical de Formation Professionnel, Salon-de-Provence 13300/ CRR Aubervilliers, Centro Nacional de Arte de Cuba) et au théâtre (Le Samovar, école de clown à Bagnolet 93179 / Atelier Philippe Dormoy).</p> <p><b>Projet d'intervention</b> : la démarche est prévue en 3 temps : un temps de perfectionnement technique, un temps de renouvellement du répertoire par l'arrangement et l'apprentissage de nouveaux morceaux et enfin un temps destiné à la mise en espace du nouveau spectacle en transmettant aux membres de la compagnie des notions de théâtre et de clown. Le projet comprend aussi l'achat de matériel nécessaire à ce travail et au nouveau spectacle.</p> <p><b>Calendrier</b>  Le planning d'une dizaine d'intervention initialement prévue n'a pas pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire. Seulement 3 interventions ont été faites (6/07, 7/09 et 21/09).</p>				4 044,68 €	2 900 €		500 €	Favorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
1	Musiques	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	<b>Activités 2020 du Centre International des musiques nomades au théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas. 'Au TSMB :</b> 5 temps forts : Journées du Patrimoine, Brunch Très-Cloîtres (pendant le festival), Brésil, Fête de la musique, Jeune Public (WE Toussaint) ; 11 résidences de création ; 17 concerts (en plus des temps forts et du festival) ; Concerts scolaires dans l'après-midi par les artistes programmés en soirée, discussion autour de la création d'un spectacle tout au long de la saison, rencontres et échanges avec les artistes, répétitions publiques ou sorties de résidence, visites du théâtre, rencontres avec l'équipe, club des spectateurs, ateliers, master-class... Projets participatifs avec des musiciens professionnels ; Scènes ouvertes pour les musiciens amateurs du quartier Alma Très Cloître (projet In Situ Très Cloître).	235 216 € (soit 175 216 € pour le festival Détours de Babel + 40 000 € subv TSMB)	20 000 € subv invest travaux TSMB)		47 934,64 € (TSMB)	298 716 €	249 316 € (175 276 € festival + 74 100€ 1er versement (60 % montant total) subv TSMB)	49 400 €	Favorable
12	Musiques	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	<b>Demande de soutien complémentaire - investissement phase 1 travaux du théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas</b> Réaménagement des 110 m2 du RDC en espace d'accueil du public et des artistes (bar, cuisine, salon) - Remplacement des fauteuils de la salle : démontage et évacuation des anciens fauteuils, installation de fauteuils neufs - Installation d'un grill technique motorisé adapté à la configuration et aux contraintes du lieu. - Acquisition de matériel complémentaire son, lumière et vidéo - Acquisition d'un piano de concert et de back-line complémentaire.	235 216 € (soit 175 216 € pour le festival Détours de Babel + 40 000 € subv TSMB)	20 000 € subv invest travaux TSMB)		47 934,64 € (TSMB)	11 631 €	249 316 € (175 276 € festival + 74 100€ 1er versement (60 % montant total) subv TSMB)	1 346 €	Favorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
2	Danse	CITEDANSE	<p><b>Programme d'activités 2020.</b> CitéDanse œuvre pour la recherche, la création, la formation et les échanges artistiques dans le champ chorégraphique. Collaborations avec La Salle Noire, le Pacifique, le Magasin des Horizons, l'Université Grenoble Alpes, la MACI, l'Heure Bleue, ABC Danse, La Baj'art... Demande de soutien sur son programme d'activité 2020 : LABO DE CHORÉGRAPHES : Labo n°1, "La relation interprètes/chorégraphes", 12 au 15/10 au Pacifique. Labo n°2 : "La relation corps/nature" du 15 au 17/12 à la MJC Nelson Mandela (Fontaine). Temps dédiés aux danseurs amateurs et professionnels + une soirée tout public de partage. MIX &amp; TRAIN : temps de partage en studio, ouverts à tous, afin de permettre l'échange de pratiques, et les entraînements collectifs. 5/11 au Baj'art, 3/12 MJC N. Mandela. L'année 2020 a été mise à profit pour redéfinir les contours du projet, consolider des partenariats et en créer de nouveaux.</p>	7 000 €				9 000 €		6 000 €	Favorable  La baisse correspond au montant réajusté par l'association suite à la réalité de son activité en 2020.

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exception nelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
5	Théâtre	COLLECTIF MIDI MINUIT	<p><b>Midi-Minuit: un lieu culturel de proximité - aide exceptionnelle au programme d'activités.</b> Créé suite à passation avec l'Équipe de Création Théâtrale (direction Chantal Morel) en 2016. Repose sur plusieurs fondamentaux: 100% bénévole; associatif avec gestion et décisions prises collectivement; lieu d'initiative citoyenne (accueil de professionnels et d'amateurs (tous les projets artistiques et culturels proposés par les adhérents sont étudiés sur un pied d'égalité, pour laisser, dans la mesure du possible, la place à toutes les initiatives + laisse la place aux habitants du quartier qui trouvent toujours porte ouverte); lieu de création ouvert, qui permet notamment à la création émergente et aux nouvelles formes artistiques de bénéficier gratuitement de la mise à disposition d'un lieu pour travailler et présenter son travail. // Locaux mis à disposition par Actis. // 2020: programmation trimestrielle, accueil de cics en résidences et d'évènements pour faire vivre le lieu, projet d'Ecole des Failles (accueil de jeunes en décrochage scolaire autour d'un parcours artistique et culturel + partenariat avec mission locale et structures sociales), développement des liens avec les élèves du conservatoire dans le but de leur faire connaître le lieu et de trouver une équipe à qui "passer" la gestion progressivement. // Modèle économique fragile suite à la fermeture du lieu et à une augmentation forte du loyer.</p>	1 500 €	1 500 €			8 000 €	1 500 €	3 500 €	Favorable



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	COMPAGNIE 3 PIÈCES CUISINE	<p><b>Soutien à la diffusion des spectacles de la compagnie 3 Pièces cuisine.</b> Calendrier de diffusion mis à jour 1) Les Sœurs K: 31/01-01/02 Festival la Fontaine du Rire - Dijon (21); 25/04 Artjoyette - Saint-Varent (79) - annulé ; 9/05 Théâtre La Carrosserie Mesnier - Saint-Amand-Montrond (18) - reporté 02/04/2021 ; 31/05 Grésiclow - Allevard (38) - reporté au 30/05/2021 ; L'Été Culture Juillet 2020 - Festival Les rencontres de la Haute Romanche - La Grave (05); Aout 2020 - Festival d'Aurillac; Septembre - Festival Perché sur la colline - Somberon (21); Automne 2020 L'écoutille - Grenoble (38) - en cours</p> <p>2) Pièces à louer (spectacle en appartement): Mars 2020 - chez M. Monaci - Grenoble (38); avril 2020 - Chez Mme Suchod - Grenoble (38); avril 2020 - Chez Mme Mathery - Grenoble (38)</p> <p>3) Le Groenland: 12/2020 L'Écoutille - Grenoble (38) - reporté 04/2021</p>					5 000 €		2 500 €	Favorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
1	Danse	CULTUR'ACT / LE PRUNIER SAUVAGE	<p><b>Programme d'activité du Prunier sauvage - accompagnement dans la préfiguration du Parc des arts.</b> L'association a été aidée par la Ville pour son programme d'activités prévisionnel : Co-organisation de Merci Bonsoir (septembre) Eté indien (septembre) Quinzaine de levers de rideaux en salle : conte, musique, théâtre, projection de films, débats + une quinzaine de représentations et une dizaine d'ateliers dans le cadre du PARC DES ARTS (hors festival Merci, Bonsoir ! et Grand Rassemblement). Mise à disposition des studios de répétition et de matériel à une vingtaine de groupe de musique amateurs ou en voie de professionnalisation. Développement de l'orchestre en herbe : 30 enfants max. Cours de musique individuels et collectifs. 550h de cours de musique et chant, 45h d'interventions artistiques par la Braslavie, 8 jours de stages théâtre et écriture, 2 ou 3 sorties spectacles. Projet de création en 2021. Egalement : conférences gesticulées en partenariat avec l'Orage, interventions artistiques à l'école Anatole France (40h). Nombreux partenaires sur le quartier + CCN2, Arts du récit, les Détours de Babel, Dolce Cinéma, ... Un soutien complémentaire est demandé dans le cadre du Parc des arts, afin d'avancer sur le pôle de création (création et pratiques circassiennes).</p>	90 000 €	6 000 €		27 932,21€	125 000 €	96 000 € (dont 76 000 € DAC / 10 000 € DAT / 10 000 € DEJ + 4 000 € contrat de ville)	5 000 €	Favorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
13	Arts visuels	CULTURE ET DÉVELOPPEMENT	<p><b>REVE - Ré imaginer la Ville Ensemble (projet co-porté par Culture et Développement/Culture Ailleurs).</b> Ce projet RÊVE, initié en 2018/2019 par des activités expérimentales dans des QPV (Mistral et la Villeneuve), est un projet à la fois culturel, artistique et social. En lien avec les espaces de transport et les différentes formes de mobilité, RÊVE fait de ses activités une démarche artistique, citoyenne et participative. L'objectif est de faire émerger des récits communs des territoires à l'initiative des citoyens, favorisant le vivre ensemble par la promotion de la diversité et richesse culturelle en associant les habitants.</p> <p>Actions 2020 : <b>du 19 au 24 juin</b> : Déambulation artistique dans les quartiers de Grenoble (Mistral, Saint-Bruno, Eaux-Claires, Alma..), avec un charriot, déplacement dans les différents quartiers de la ville, les artistes de Culture Ailleurs et l'artiste Antoine Louisgrand questionnent les habitants sur leur rapport à la mobilité dans leur ville, les rencontres se matérialisent sous forme de fresques participatives ; <b>24 juin et 20 août</b> : Atelier créatif participatif avec la roulotte : "Mobilité, un parc dans la ville". Une édition "carnet-récit" est en cours de conception à partir des fresques réalisées. <b>À venir</b> : Résidence artistique de 2 jours dans le quartier "Très-Cloître", déambulation en marge des festivités de Noël. concertation avec les équipes pédagogiques de l'école Anatole France pour une intervention en 2021, concertation avec la plateforme mobilité de la Métropole pour une 2° itinérance artistique avec un projet d'exposition photos.</p>	0 €			8 390 € (DAIE)	4000 €		1 500 €	Favorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
12	Théâtre	ESPACE 600	<p><b>Équipement pour des projets de l'Espace 600 à destination du quartier.</b> Au regard de son projet de territoire, de sa volonté de "sortir de ses murs" afin d'aller à la rencontre des habitants qui ne fréquentent pas l'équipement, et des réflexions post confinement, l'Espace 600 souhaite s'équiper en matériel "itinérant".</p> <p>Liste des besoins en investissement : Kit d'éclairage hors les murs (16 projecteurs led, crochets à contreplaqué CMU 16,5kg; élingues de sécurité CMU 90kg, 4 pieds de projecteurs, 4 barres de couplage); structure d'accroche (1,2K€); système son mobile (3,6K€); assise public décentralisé (12 bancs empilables avec dossier - 2,1K€); système de valorisation des ateliers de pratique (vidéoprojecteur et optiques - 8,4K€); système de sonorisation (voix enfantines et lieux extérieurs : micros - 700 €); aménagement des espaces publics (projecteurs, cycliodes ACP, matériel décor +).</p>	191 720 €			90 221,62 €	8 000 €	191 720 €	4 000 €	Favorable



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	Danse	GRUPE EMILE DUBOIS	<p><b>Projet de création amateurs encadrée par des professionnels <i>Nous, résidents de la République</i></b> : habiter le Campus de Saint-Martin d'Hères pendant toute l'année universitaire pour faire travailler autour d'un même projet étudiants, enseignants, chercheurs, personnels, groupes de théâtre, de danse et de musique. Aventure participative sous différentes formes artistiques, réunies en un spectacle présenté sur le Campus le 30 mars et à la MC2 le 8 avril. Ateliers hebdomadaires + 3 week-end de résidence (14-15/12, 1-2/02, 28-29/03). 70 danseurs/ses en tout.</p> <p>Mise à jour post-covid : 90% des ateliers ont eu lieu, les 2 représentations ont dû être annulées.</p>	0 €		8 000 € fête des tuiles 2019		15 000 €		3 000 €	Favorable



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	HISTOIRES 100 FIN	<p><b>Aide à la création pour Le cycle des Immortels.</b>  Projet de création Le cycle des immortels : création théâtrale - cirque autour de l'imaginaire égyptien. Ce spectacle fait à travers sa mise en scène un parallèle entre le mythe de Ré, Dieu du soleil et de la lumière et une métaphore de la nuit.  Professionnels intervenant : Antoine Peyssard, Anne-Diane Lejarre, Jocelyn Dard, Nasthasia Creus (comédiens), Johanna Réa, Axel Tuscher (comédiens, mise en scène) et Léonard Fillacier (scénographie, décors et costumes)  Calendrier : janv. 2020 création costumes + 1ère confrontation public pour tester l'univers et les personnages. à Villars Reculas (38); juin et sept. 2020 résidences au Village Vacances de Ramayes aux 7 Laux (38); nov 2020 présentation d'une 1ère étape de travail au Musée Archéologique de Grenoble + résidence; déc 2020 présentation nouvelle étape de travail au Musée Dauphinois et début du projet PIIC au collège de Vif (= résidences en milieu scolaire du département); jan 2021 résidence + 1ère du spectacle dans le cadre de l'ouverture du Musée Champollion de Vif</p>					1 500 €		1 500 €	Favorable



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	Musiques	LE GRILLE PAIN	<p><b>Présentation du groupe Pelouse</b> Le groupe est créé en 2017 et apparaît dans les enregistrements de la Cuvée 2018, suivi d'une tournée à Grenoble, dans la région et en région parisienne. Pelouse est un groupe de rock acoustique aux textes français poétiques et décalés, avec un accompagnement musical travaillé et original.</p> <p><b>Création 2020 (Bowling)</b> Le groupe prend un tournant rock/électro avec une base basse, batterie, machine, chant, toujours sans guitare électrique. Début 2020 : travail de création en studio avec résidence à l'Heure Bleue (co-production), à l'Abbaye (Grand Collectif) et à la Jolie Colo à Autrans. Fin mai 2020 : finalisation du disque. Juin-Décembre 2020 : répétition à la Bobine et création de la version scénique (résidence à Château Rouge à Annemasse). Automne 2020 tournage du clip et résidence au Ciel.</p> <p><b>Artistes</b> : Xavier Machault (chant, écriture, texte), Valentin Ceccaldi/Martin de Bishop (violoncelle, basse, composition), Quentin Biarreau (saxophone, claviers, composition), Johan Caballé (création son), Guillaume Cousin (création lumière).</p> <p><b>Diffusion et restitution publique 2020</b> Restitution de la création de Pelouse : résidence au Ciel (du 5 au 9/10) et sortie de résidence (09/10), showcase acoustique à la Pirogue (17/12) et soirée rencontre et écoute du disc dans la cours du 10 rue Chenoise (18/12). Diffusion 2020 des autres créations : « Only You » au quartier Abbaye, Parc des Arts et parc Mistral, Détours de Babel (journée du patrimoine). "Création de poésie de sonore au casque sur Chaise Longue": quartier Abbaye en juin 2020.</p> <p><b>Diffusion 2021</b> 30 dates prévues dont 10 confirmées, principalement des SMAC (Train-Théâtre à Porte-lès-Valences, Château Rouge à Annemasse en coproduction, le Marché Gare à Lyon, Scène Nationale à Orléans, le Café Charbon à Nevers, la Soute à Chambéry, le Brise-Glace à Annecy, Atelier du Plateau à Paris...)</p>					5 000 €		3 000 €	Favorable



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
5	Musiques	MIXLAB	<p><b>Complément 2020 au projet d'accompagnement à la création de MixLab à la Clé de Sol, permettant à l'association de mener son projet sur l'année entière.</b></p> <p>Pour mémoire : en lien étroit avec les acteurs locaux, la Clé de Sol est une porte d'entrée permettant d'informer, orienter et accompagner les musiciens et structures œuvrant dans le champs des musiques actuelles. Par le biais de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Repérage, recensement et accompagnement des projets grenoblois puis de mise en place de parcours d'artistes au niveau communal puis métropolitain.</li> <li>-Accompagnement de projets: formations sur "la mise en place du projet artistique", "mise en place d'une carte d'identité du projet artistique", "production d'un album", "création d'un label" "édition", "booking", "organisation d'événement" ;</li> <li>-Ateliers (réglage batterie, micro, voix, intégration d'instrument classique...), formations (droit d'auteur et SACEM, monter un label...et ressources pour répondre aux besoins des groupes et organisations accompagnés (mutualisation dès que possible) ;</li> <li>-Equipement et accès de 3 studios classique et d'un studio numérique (volet DJ, mix, MAO, création et enregistrement).</li> </ul>	15 000 €		190000 € (DSP)	15 110 €	15 000 €	10 000 €	5 000 €	Favorable

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
3	Patrimoine	PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT	<p><b>Sauvegarde et valorisation du patrimoine Grenoblois.</b>  L'objectif de ce projet est de sensibiliser un public très large (jeunes, scolaires, retraités, professionnels) au patrimoine grenoblois et métropolitain qui est riche et varié et de contribuer à sa valorisation par l'organisation de conférences et de visites qui reposent sur des recherches approfondies menées par des membres bénévoles de l'association, des universitaires et des spécialistes des questions abordées. L'association propose également un site internet et un magazine édité deux fois par an présentant des articles rédigés par des membres de l'association sur des domaines patrimoniaux méconnus. Elle ouvre les portes de sa bibliothèque tous les jeudis après-midi aux adhérents et autres publics faisant des recherches patrimoniales. Actions 2020 : Janvier : Le patrimoine médiéval méconnu (Marc Mingat) à Echirolles et Grenoble - conférence sur la Chapelle templière d'Echirolles ; Septembre : Journées Européennes du Patrimoine : visite "Les façades grenobloises, un patrimoine remarquable", guidée par Sylvie Amselem, architecte du patrimoine ; "L'enceinte romaine de Grenoble" guidée par Alain Robert ; "Sur les traces de la Révolution française" guidée par Geneviève Vennereau ; Visites du local 10 rue Chenoise, de la cour intérieure et de la façade avec visite commentée du 8 rue Chenoise (7 visites prévues sur le wd). Novembre : Semaine des métiers d'Art, projection du film « l'Echaillon la reine des pierres » présenté par Bernard Gouteraud, réalisateur et membre de l'association ANIXY.FR spécialisée dans la réalisation et projection de films patrimoniaux, suivi d'une conférence par Paul Girard, historien. // + présence sur le salon du livre alpin. Prévues au printemps 2020 et à reprogrammer en 21 : 1/ Le village de Saint Martin d'Hères, la Résidence des Evêques, le Couvent des Minimes de la plaine par Rodolphe Wilhem. Lieux : Archives départementales de l'Isère, Maison des associations rue berthe de boissieux Grenoble et Salon Sautereau Amat 10 rue Chenoise Grenoble.</p>	3 000 €			Indemnité occupation 5 190 €/an	2 800 €		2 800 €	Favorable



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	PRENEZ PLACE ET COMPAGNIE	<p><b>Création théâtrale "Histoires d'Histoires".</b> Création théâtrale Histoires d'Histoires : représentation limitée à 20 personnes. Les spectateurs font parties intégrante de la création en étant présents sur le plateau et interagissent directement avec les artistes qui viennent leur proposer de visiter les cinq continents par cinq contes et cinq spécialités gustatives de ces continents : Europe (France) : « La Mère des contes », H.Gougaud // Afrique (Niger) : « La Fête à Moussa » // Asie : « Les Singes aux Fesses Rouges » // Océanie : « La légende de Tangaroa » // Amérique (Bolivie) : « Les enfants Etoiles ».</p> <p>Ce spectacle est voué à être diffusé dans des lieux inattendus et non-conventionnels. Cette diversité de lieux permet au spectacle de croiser des publics.</p> <p>Calendrier : Résidences : La Remise à Ansauvilliers du 25/10 au 3/11/2020; MPT St Laurent à Grenoble entre le 6/10/2020 et le 27/07/2021 // Diffusion : La Remise Ansauvilliers 2 et 3/11/2020; Rue Hector Berlioz à Grenoble 4 et 12/11/2020; MPT St Laurent Grenoble les 9 et 21/12/2020 et au lycée polyvalent unité soin études Grésivaudan à la Tronche, le 20/01/2021</p>				Indemnité occupation 2 400 €/an	2 500 €		1 000 €	Favorable



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
12	ARTS DE LA RUE	TOUT EN VRAC	<p><b>Demande d'aide en investissement pour l'équipement et l'itinérance.</b> Suite aux aides reçues en 2019 par la Région et par la Ville, ayant permis l'acquisition de vidéoprojecteurs de cinéma de plein air (10,8k€), d'un système de sonorisation (10,5k€), de gradins démontables (4,9k€), d'une remorque-scène (4,3k€) et d'un mini système de sonorisation mobile (3,5k€), la compagnie souhaiterait pouvoir être autonomes sur le plan électrique et lumière, d'un bout à l'autre de la chaîne. La taille de certains spectacles (moyennes et grosses formes) nécessite une installation électrique particulière, ce qui limite les organisateurs pouvant accueillir de tels spectacles. Avoir le matériel permettrait d'alléger la fiche technique des spectacles lourds techniquement et une plus grande liberté de diffusion. Liste des besoins en investissement (à noter que la subvention du département est fléchée sur les véhicules) : un véhicule de tournée (46k€); 2 caravanes (10k€); 1 remorque plateau double essieux (4k€); 1 barnum pliable 3x6m pour la régie mobile (1,5k€); 40m de passage cables et 4 pieds lumière (33k€); 2 projecteurs de poursuite avec trépied et flightcase (9k€); groupe électrogène 13,8KVA (4,6k€); 1 poste informatique de régie son, lumière et vidéo (3,2k€); un coffret électrique de spectacle (4,4k€); remorque de semi remorque pour le transport de matériel (6k€)</p>	4 000€	3 500 € (investissement)			5 000 €	4 000 €	5 000 €	Favorable



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaires en nature	Montant demandé projet 2020	Montant déjà accordé pour 2020	Montant proposé pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	TROISIÈME BUREAU	<p><b>Aide exceptionnelle dans le cadre de la création théâtrale "Gens du Pays".</b> 'Création Théâtrale "Gens du Pays": texte de l'auteur franco-québécois Marc-Antoine Cyr, "Gens du pays", fable poético-politique tendre, acide et cocasse, sur la jeunesse issue de l'immigration et sur les difficultés de notre société à penser ses contradictions. Sur le plateau, avec les trois acteurs.trice, un musicien. Au bout d'un peu plus de 2 ans de production, accompagnés et soutenus par de nombreuses scènes locales le spectacle sera créé cet automne. // Coproductions Les Scènes du Jura - Scène nationale   Espace Scénique Transdisciplinaire - UGA   Le Grand Angle - Scène régionale du Pays Voironnais   Festival Textes en l'air.</p> <p>Résidences : Espace 600 en partenariat avec le Théâtre de Grenoble, La Rampe (Echirolles) L'Autre Rive (Eybens).            Calendrier de diffusion prévisionnel : du 19 au 22 janvier 2021 à l'Espace 600 (en partenariat avec l'Odysée d'Eybens et le Théâtre Municipal de Grenoble); 27-28/01/2021 Scène Nationale du Jura Le boeuf sur le toit; 28/02/2021 Le Pot au Noir</p>	35 000 € (année sans biennale Les Envolées, d'où le montant plus bas)			6 277,85 €	61 000 €	50 000 €	7 000 €	Favorable



20-

**ANNEXE 2**

**Attribution de subventions suite au comité d'avis du 12 octobre 2020  
Exercice budgétaire 2020- Tableau récapitulatif**

**APPEL A PROJET**

DISPOSITIF 7 : SOUTIEN A L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DOMAINE DES MUSIQUES ACTUELLES

**En raison de la spécificité du dispositif 7 (appel à projet) dédié à des projets ponctuels d'accompagnement de groupes ou musiciens individuels portés par des structures référentes dans le domaine des musiques actuelles, les dossiers vous sont présentés dans le tableau que vous trouverez ci-dessous :**

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Groupe/musicien concerné par le projet soumis à l'examen du comité d'avis	Projet d'accompagnement prévisionnel	STRUCTURE				PROJET DISPOSITIF 7				
				Montants subvention DAC 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaire en nature	Montants déjà accordés pour 2020	Montants subv dispo 7 2019	Montants déjà accordés Dispo 7 pour 2020	Montants demandés dispositif 7 2020	Montants proposés dispositif 7 2020	Position du comité d'avis
Musiques	RETOUR DE SCÈNE	FALL THERAPY	Le projet d'accompagnement se fera sur une durée d'un an (juin 2020-juin 2021), Retour de scène apporte aux groupes un cadre (diagnostic, planning, booking, rdv réguliers), une mise en réseau nécessaire pour l'évolution des projets, l'accès à des formations administratives au spectacle vivant et des perspectives de diffusion lors des concerts organisés Eymeric Anselem et Retour de scène ont identifié des besoins d'accompagnement sur la création visuelle et graphique de l'album, la réalisation du clip ainsi que de l'aide à la diffusion.	16 000 €			19 000 €	7 400 €		3 700 €	3 500 €	Favorable
		AAMIRAL	Le projet d'accompagnement se fera sur une durée d'un an (juin 2020-juin 2021), Retour de scène apporte aux groupe un cadre (diagnostic, planning, booking, rdv réguliers), une mise en réseau nécessaire pour l'évolution des projets, l'accès à des formations administratives au spectacle vivant et des perspectives de diffusion lors des concerts organisés. Pour Aamiral, l'accompagnement à la création se situe autour du travail scénique et de la réalisation du deuxième clip. Un accompagnement est prévu sur la sortie de leur premier album : mastering, communication auprès de professionnels et travail sur un univers graphique							3 700 €	3 700 €	Favorable

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Groupe/musicien concerné par le projet soumis à l'examen du comité d'avis	Projet d'accompagnement prévisionnel	STRUCTURE				PROJET DISPOSITIF 7				
				Montants subvention DAC 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaire en nature	Montants déjà accordés pour 2020	Montants subv dispo 7 2019	Montants déjà accordés Dispo 7 pour 2020	Montants demandés dispositif 7 2020	Montants proposés dispositif 7 2020	Position du comité d'avis
Musiques	RETOUR DE SCÈNE	CLÉMENTINE	<p>Le projet d'accompagnement se fera sur une durée d'un an (juin 2020-juin 2021), Retour de scène apporte aux groupes un cadre (diagnostic, planning, booking, rdv réguliers), une mise en réseau nécessaire pour l'évolution des projets, l'accès à des formations administratives au spectacle vivant et des perspectives de diffusion lors des concerts organisés. Pour Clémentine, repéré lors de la Cuvée grenobloise en 2020, Retour de Scène a identifié plusieurs axes de travail notamment autour de la création d'un nouveau clip, le mixage du prochaine EP et le travail scénique. RDS pense que les artistes sont disponibles et que le matériau artistique a un intérêt à être porté. Le groupe est actuellement en pleine composition et en pleine création de son identité artistique, afin de pouvoir monter un set complet et avoir une première expérience de live. L'accompagnement permettrait la rémunération des jeunes artistes qui les entourent et débute le projet avec eux mais aussi un cadre de travail professionnel "accélééré".</p> <p><b>La démarche de composition et de création en est à ses prémices. A ce stade le groupe se structure. Pas d'accompagnement à la première émergence.</b></p>	16 000 €			19 000 €	7 400 €		3 700 €	0 €	Défavorable

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Groupe/musicien concerné par le projet soumis à l'examen du comité d'avis	Projet d'accompagnement prévisionnel	STRUCTURE				PROJET DISPOSITIF 7				
				Montants subvention DAC 2019	Appel à projet 2019	Contributions volontaire en nature	Montants déjà accordés pour 2020	Montants subv dispo 7 2019	Montants déjà accordés dispo 7 pour 2020	Montants demandés dispo 7 2020	Montants proposés dispo 7 2020	Position du comité d'avis
Musiques	MIX'ARTS	TIGADRINE	Depuis novembre 2019, le groupe est accompagné et produit par l'association Mix'Arts. Depuis leur création, Tigadrine s'est produit une dizaine de fois sur scène et prévoit une vingtaine de dates sur les mois prochains. Mix'Arts a repéré plusieurs axes de travail et objectifs avec Tigadrine : accompagnement dans la sortie d'un album, dans la recherche de résidence pour travail scénique et la formation sur l'administration du spectacle vivant.	8 000 €			8 000 €			5 000 €	5 000 €	Favorable
		AORA PARAOX	Présentation : Aora Paradox est un duo de musique électro-acoustique né dans la région grenobloise. C'est une musique mêlant trip-hop et rock progressif. Les mélodies sont portées par la guitare de Yoan et la voix de Nao. Les artistes ont d'abord décidé de créer leur propre langue, l'Upay, avant de se tourner vers des paroles engagées. Aujourd'hui, la création de leur nouvel album est quasi achevée avec 10 morceaux, il sortira sous le label Hadra et Inoui Production. Yoan vise l'intermittence, Nao conservera son statut d'amateur. Composition : - Yoan, guitariste et producteur de musique assistée par ordinateur, - Nao, chanteuse. Dates clés : 2017 : création du groupe Aora Paradox, février 2021 : sortie du 1er album.							5 000 €	3 500 €	Favorable



Conseil municipal du 2 novembre 2020  
Annexe 3 à la délibération n° 23855

20-

**Conseil municipal du 2 novembre 2020 – Contributions volontaires en nature – Année 2020 – Tableau récapitulatif**

**Montants + de 23 000€**

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Montant	Soutien	Observations
Danse	ABC DANSE	32 884,92€	Contributions volontaires en nature	Convention
Théâtre	EN SCÈNE ET AILLEURS	56 500,73	Contribution volontaire en nature	Convention
Musiques	ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE	85 253,78 €	Contributions volontaires en nature	Convention
Arts visuels	UTOPIA	49 206,70 €	Contributions volontaires en nature	Convention



**Conseil municipal du 2 novembre 2020 – Contributions volontaires en nature – Année 2020 – Tableau récapitulatif**

**Montants – de 23 000 €**

<b>Domaines artistiques et culturels</b>	<b>Opérateurs</b>	<b>Montant</b>	<b>Soutien</b>	<b>Observations</b>
Arts visuels	A BORD PERDU	6 046,34 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	A COEUR JOIE – PORTE DU MIDI	2 835, 96 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	A COEUR JOIE – AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE	3 052,69 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	ATHECA COMPAGNIE	6 987,86 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	ART DANS DESIR	4 044,68 €	Contribution volontaire en nature	notification
Danse	CHORESENCE	4 044,68 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	CIE ENVOL DE LA BALEINE (ALTER NEZ)	4 044,68 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	CIE DES MANGEURS D'ÉTOILES	6 277,85 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	INTERMEZZO	1 509,76 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	LA COMÉDIE DU DAUPHINÉ	6 277,85 €	Contribution volontaire en nature	notification
Danse	LA DELPHINALE	4 886,95 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	L'ATELIER	6 277,85 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	LES PRODUCTIONS DU BAZAR	4 044,68 €	Contribution volontaire en nature	notification
Cinéma	MAISON DES ENSEIGNANTS TOUT AU LONG DE LA VIE (CINEDUC)	4 838,90 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	THÉÂTR'ENSEMBLE	3 841,02 €	Contribution volontaire en nature	notification

<b>Domaines artistiques et culturels</b>	<b>Opérateurs</b>	<b>Montant</b>	<b>Soutien</b>	<b>Observations</b>
Arts visuels	LA MAISON DE L'IMAGE	10 500 €	Mise à disposition Ancien musée de peinture	notification
Arts visuels	OURALPES	6 600 €	Mise à disposition Ancien musée de peinture	notification
Arts visuels	SV ESPACE	6 600 €	Mise à disposition Ancien musée de peinture	notification

**ANNEXE 1 délibération 23553 : liste des usagers membres du comité d'avis pour l'attribution  
des subventions culturelles**

Un appel à candidature ouvert sur les mois d'août et de septembre a permis de collecter 80 candidatures via un formulaire en ligne (44 candidatures) ainsi que des urnes déposées dans les équipements culturels municipaux (15 candidatures) et dans les MDH (21 candidatures).

Un tirage au sort, effectué le 2 octobre par une habitante volontaire dans le hall de l'hôtel de ville, en présence de deux agentes, a permis d'identifier 4 membres titulaires et 4 suppléant.e.s, dans le respect de la parité. Contacté.e.s par téléphone, ils ont pu poser des questions et confirmer leur souhait de participer.

Titulaires :

1. DEBI Sabah
2. CAUSSE PRIOLET Marilène

Suppléantes :

3. ROMEU Armelle
4. VIVET Françoise

Titulaires :

1. DE LIGNEROLLES Jérôme
2. SEDRATI Abdeslem

Suppléants :

3. KOTOUO Edouard
4. BERLIOUX Guy



**Annexe à la délibération n°44-23918**  
*CT du 21/11/2020*

**ANNEXE 1 : Tarifs des droits de place applicables aux marchés de plein air,  
kiosques et à la Halle Ste Claire à partir du 1er janvier 2021**

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés en euros par mètre linéaire.

**TARIFS DES ABONNEMENTS SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR**

	2019 (rappel)		2020	2021
	Tarif par semaine	Tarif par trimestre	Tarif par trimestre	Tarif par trimestre
<b>Pour un jour de présence par semaine, tarif classique</b> <i>Concerne :</i> - les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis sur tous les marchés (hors Europole et Montagnes de l'Isère) - les samedis et dimanches sur Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral	0,61 €	8,00 €	8,10 €	8,20 €
<b>Pour un jour de présence par semaine, tarif "jour d'affluence" (abonnement journée)</b> <i>Concerne :</i> - les samedis et dimanches sur tous les marchés (hors Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral, hoche) - les jeudis sur les marchés Europole et Montagnes de l'Isère	2,40 €	26,80 €	27,10 €	27,30 €
<b>Pour 6 journées par semaine</b> <i>Applicable sur les marchés Abbaye, Estocade, Place aux herbes, Molherbes, St André, St Bruno, Ste Claire, Villeneuve matin et après-midi, Victor Hugo</i>	3,48 €	45,60 €	46,15 €	46,50 €
<b>Tarif applicable sur Europole, Montagnes de l'Isère, Hoche</b>	1,02 €	13,40 €	13,50 €	13,60 €

**TARIFS AU JOUR LE JOUR SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR**

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
<b>Tarif journalier</b> <i>Tous marchés</i>	1,65 €	1,70 €	1,75 €
<b>Tarif pour les associations autorisées de manière exceptionnelle</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**TARIFS HALLE COUVERTE SAINTE-CLAIRE**

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
<b>Banc de vente au RDC (78 jours / trimestre), par mètre linéaire, par trimestre</b>	86,00 €	87,00 €	87,60 €
<b>Espace au sous-sol de type cave, chambre froide, locaux compresseurs, par m<sup>2</sup>, par an</b>	86,00 €	87,00 €	87,60 €
<b>Utilisation de la salle de découpe, par utilisateur, par an</b>	575,00 €	582,00 €	586,00 €

**TARIFS DES MARCHES THEMATIQUES**

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
<b>Marché aux fleurs de la Toussaint</b>			
Abonnement pour toute la période	28,10 €	28,40 €	28,60 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	5,20 €	5,25 €	5,30 €

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
<b>Marché aux sapins de Noël</b>			
Abonnement pour toute la période	13,20 €	13,40 €	13,50 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	4,20 €	4,25 €	4,30 €

Marché au Miel	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
Tarif à la journée	1,65 €	1,70 €	1,75 €

Brocante Hoche	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
Abonnement, tarif au trimestre	13,00 €	13,20 €	13,30 €
Tarif à la journée	6,50 €	6,60 €	3,50 €

Victor Hugo	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
Abonnement mensuel / mètre facade	15,20 €	15,40 €	15,50 €

### TARIFS ELECTRICITE

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
Tarif électricité à la journée	2,50 €	2,60 €	2,65 €
Forfait électricité trimestriel 1 jour par semaine	31,50 €	31,90 €	32,00 €
Consommation KWh	0,15 €	0,16 €	0,20 €
Taxe de raccordement électrique	19,00 €	19,20 €	19,30 €

### KIOSQUES

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020	Tarif 2021
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / mois	154,10 €	156,00 €	157,00 €
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / trimestre	462,30 €	468,00 €	471,00 €

Le montant de la majoration due en cas de paiement de l'abonné après le premier jour de la période d'abonnement (article 29 du règlement des marchés ) reste inchangé, 10% du montant de l'abonnement.

**ANNEXE 2 : TARIFS ENLEVEMENT AFFICHAGES SAUVAGES A PARTIR DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Le Code de l'environnement prévoit la possibilité de procéder d'office à la suppression de l'affichage sauvage, aux frais du contrevenant. Les frais de suppression d'office sont alors supportés par la personne qui a apposé ou fait apposer la publicité. Si cette personne n'est pas connue, les frais sont à la charge du bénéficiaire de l'affichage.

Afin de permettre le recouvrement desdits frais, il convient d'établir les montants correspondants aux frais de nettoyage liés à l'intervention des services municipaux pour enlever les affichages sauvages et rétablir l'intégrité du domaine public.

Les montants proposés sont les suivants :

- publicité fixée ou accrochée sur un support.....21 € l'unité (tarif 2020 : 20,50€ l'unité)
- publicité collée ou dessinée sur un support.....41 € l'unité (tarif 2020 : 40,50€ l'unité)
- autocollant.....31 € l'unité (tarif 2020 :30,50€ l'unité)

Montant total de la facture établie par le prestataire de la Ville dans l'hypothèse où l'enlèvement ne peut être réalisé par les services municipaux.

Les montants visés ci-dessus tiennent compte du mode de fixation de la publicité, des moyens utilisés, de la mise à disposition d'une équipe et des temps de déplacement supportés par les services communaux.

La facturation sera établie après qu'un constat ait été réalisé par un agent assermenté. Elle sera réalisée en fonction du nombre d'affiches enlevées, sur la base dudit constat et d'une fiche d'intervention du service Propreté urbaine.

Par ailleurs, si l'enlèvement de l'affiche ne peut être réalisé avec les moyens techniques et humains de la Ville, une entreprise pourra être missionnée à cet effet. Le contrevenant sera alors redevable du montant total de la facture établie par le prestataire désigné par la Ville.

# Annexe à la délibération n° 44-2318

CA du 21/11/2020

## ANNEXE 3 : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES ATTRACTIONS ENFANTINES, ANIMATIONS ET CIRQUES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

### GRANDES ANIMATIONS

Ce tarif s'applique pour les occupations du domaine public autorisées par la Ville de Grenoble, et plus précisément pour les animations suivantes :

- grandes animations commerciales ou publicitaires
- cirques, spectacles et manifestations diverses
- braderies, vide-greniers, brocantes
- événements promotionnels

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteau, billetterie, zoo, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes. L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

		Tarifs applicables à compter du 01/01/2020	Tarifs applicables à compter du 1 <sup>er</sup> /01/2021
Occupation d'une zone jusqu'à 1 000 m <sup>2</sup>	Jours 1 à 3	81 €/jour	82 €/jour
	Jours 4 à 10	61 €/jour	62 €/jour
	Jours supplémentaires	41 €/jour	42 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 2 000 m <sup>2</sup>	Jours 1 à 3	121 €/jour	122 €/jour
	Jours 4 à 10	101 €/jour	102 €/jour
	Jours supplémentaires	81 €/jour	82 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 5 000 m <sup>2</sup>	Jours 1 à 3	304 €/jour	306 €/jour
	Jours 4 à 10	253 €/jour	255 €/jour
	Jours supplémentaires	202 €/jour	203 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 10 000 m <sup>2</sup>	Jours 1 à 3	607 €/jour	611 €/jour
	Jours 4 à 10	506 €/jour	509 €/jour
	Jours supplémentaires	405 €/jour	407 €/jour

### ATTRACTIONS ENFANTINES

Ce tarif s'applique pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics communaux pour les attractions enfantines ou de divertissement :

- petits et gros manèges
- chevaux mécaniques, balançoires, pédalos
- et toute attraction enfantine ou de divertissement payant

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteaux, billetteries, zoo, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes.

L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.



	Tarifs applicables à compter du 1 <sup>er</sup> /01/2020	Tarifs applicables à compter du 1 <sup>er</sup> /01/2020
Tarif par m <sup>2</sup> et par jour	1€35 / m <sup>2</sup> / jour	1€40 / m <sup>2</sup> / jour
Abonnement permanent, avec paiement au trimestre	69€ / m <sup>2</sup> / trimestre	69,5€ / m <sup>2</sup> / trimestre

#### **DISPOSITIONS TARIFAIRES PARTICULIERES**

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), un demi-tarif s'applique sur les secteurs urbains classés au titre de la politique de la Ville.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

#### **INFORMATIONS GENERALES**

Les tarifs sont applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les tarifs grandes animations et attractions enfantines annulent et remplacent les tarifs fixés par délibération du 16 décembre 2019 des articles 204, 205 et 209 à 214.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers diverses, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.



**Annexe à la délibération n° 44-23918**  
CA du 21/11/2020

**ANNEXE 4 : COÛTS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE ESPACES VERTS**  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021

DESIGNATION	TARIF UNITAIRE 2020	TARIF UNITAIRE 2021
<b>PLANTES ET FLEURS - LOCATION JOURNALIERE</b>		
Plante de type classe <b>C1</b> Plante verte de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 40 cm de diamètre environ	27,30 €	27,50 €
Remplacement C1	204,40 €	206,00 €
Plante de type classe <b>C2</b> Plante verte de hauteur intermédiaire (40 à 80 cm) en pot de 20 cm de diamètre environ	8,10 €	8,15 €
Remplacement C2	82,00 €	82,50 €
Plante de type classe <b>C3</b> Plante verte de petite taille (inférieure à 40 cm de haut) en pot de 10 à 13 cm de diamètre environ	4,00 €	4,10 €
Remplacement C3	20,20 €	20,30 €
Plante de type classe <b>C4</b> Plante fleurie en pot de 8 à 13 cm de diamètre environ	1,50 €	1,50 €
Remplacement C4	4,00 €	4,10 €
Plante de pépinières extérieures <b>PEP</b> Plante de pépinière de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 25 à 40 cm de diamètre environ	9,10 €	9,20 €
Remplacement PEP	47,60 €	48,00 €
Décoration florale		
Jardinière balcon ( <b>JAR1</b> ) Jardinière rectangulaire de balcon (avec 3 x C3)	12,10 €	12,20 €
Remplacement JAR1	82,00 €	82,50 €
Jardinière balcon ( <b>JAR2</b> ) Jardinière ronde de 70 cm de haut environ (avec 1 x C1, 1 x C2 et 2 x C3)	43,50 €	44,00 €
Remplacement JAR2	204,40 €	206,00 €
Piquet de table ( <b>FLOR1</b> ) Petit bouquet de table	11,10 €	11,20 €
Gros bouquet en vase ( <b>FLOR2</b> ) Bouquet en vase avec fleurs naturelles fraîches dans divers contenants de taille moyenne	54,60 €	55,00 €
Bouquet de poing ( <b>FLOR3</b> ) Bouquet de poing avec fleurs naturelles fraîches	34,40 €	35,00 €
Gerbe 1m ( <b>FLOR4</b> ) Gerbe emballée de 1m de longueur en fleurs naturelles	47,60 €	48,00 €
Raquette 1m ( <b>FLOR5</b> ) Raquette en fleurs naturelles avec support de 1m de longueur	106,30 €	107,00 €
Raquette 2m ( <b>FLOR6</b> ) Raquette en fleurs naturelles avec support de 2m de longueur	204,40 €	206,00 €
Bouquet de table basse ( <b>FLOR7</b> ) Bouquet en fleurs naturelles avec support	20,20 €	20,50 €
Bouquet de table d'honneur ( <b>FLOR8</b> ) Bouquet de table d'honneur en fleurs naturelles avec support	54,60 €	55,00 €
Décoration posée de grande dimension ( <b>DEC1</b> ) Palmier en bac d'orangerie, jardinière en béton, etc...	204,40 €	206,00 €
Remplacement DEC1	1 024,10 €	1 031,00 €

**ANNEXE 4 : COÛTS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE ESPACES VERTS**  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021

DESIGNATION	TARIF UNITAIRE 2020	TARIF UNITAIRE 2021
Décoration posée de dimension moyenne (DEC2) Banc, arbre nuage, grande cactée, borne fontaine, etc...	47,60 €	48,00 €
Remplacement DEC2	238,80 €	240,00 €
Décoration posée de petite dimension (DEC3) Caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc...	20,20 €	20,30 €
Remplacement DEC3	102,20 €	103,00 €
Hors classe La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc...) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.		
<b>MATERIEL DE TRANSPORT ET DE TRAVAUX PUBLICS - LOCATION HORAIRE, sans chauffeur</b>		
Camionnette de charge utile inférieure à 6T	20,00 €	20,20 €
Camion de charge utile de 6 à 10T	45,00 €	45,50 €
Tractopelle	103,00 €	104,00 €
Chariot élévateur de 1,500T	55,00 €	56,00 €
<b>MAIN D'ŒUVRE</b>		
Coût horaire	40,00 €	40,50 €
Coût horaire dimanche et jour férié	66,40 €	67,00 €
Coût horaire nuit (22H à 7H)	80,00 €	81,00 €

**INFORMATIONS GENERALES**

La Ville de Grenoble est propriétaire de divers matériels de décorations végétales, stockés et entretenus par le service des Espaces Verts. Ce matériel peut être mis à la disposition d'associations et organismes divers pour des manifestations d'intérêt public.

Les demandes de mises à disposition de matériel de décoration végétale doivent parvenir à la Ville de Grenoble au moins 5 jours avant la date de la manifestation prévue. Elles sont satisfaites selon les disponibilités en matériel. Les manifestations officielles ont la priorité ; une priorité au second ordre est accordée aux manifestations organisées par des tiers. Ces prestations locatives et prêts du service Espaces Verts ne peuvent en aucun cas être accordées en dehors de l'agglomération grenobloise.

Toute prestation demandée au service Espaces Verts est payante (sauf pour les services municipaux). Chaque prestation fait l'objet d'un devis qui sera accepté par le demandeur avant la mise en place de la décoration.

Toute perte, vol ou détérioration sera facturé à la valeur de remplacement à l'organisme emprunteur.

Les utilisateurs devront prendre toute disposition pour souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages causés du fait de la mise à disposition du matériel. Ils devront renoncer à tout recours contre la Ville.

Un devis détaillé du matériel prêté est dressé et signé contradictoirement entre le service et le demandeur lors de la remise.

Le prix de location n'inclut ni le coût du transport, ni le coût du chauffeur, facturé au prix de la main d'oeuvre.

L'installation du matériel peut, suivant les accords conclus, être effectuée par l'utilisateur, ou réalisée par les services municipaux de la Ville de Grenoble. Dans ce dernier cas, cette prestation sera facturée en fonction des coûts de main d'oeuvre et de transport en vigueur.

Tout bénéficiaire d'un prêt de matériel restant redevable d'une créance quelconque auprès de la Trésorerie Municipale se verra refuser une nouvelle location, tant que la somme due ne sera pas réglée.



SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

**50-(23896). ACTION SOCIALE : Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Eric PIOLLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit-Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
Centre Social Chorier Berriat (ACSCB)	Soutien à la parentalité	5000 €
MJC Lucie AUBRAC	Fête de l'Automne 2020	1000 €
Alpes Solidaires	Aide au fonctionnement 2020	6000 €

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 20 octobre 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du conseil municipal.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Affichée le : 5 novembre 2020

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
M. Eric PIOLLE

71-24094

## TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ressources Humaines-Numérique	Evolutions et compétences	Mobilité vie au travail	Rédacteur	Attaché
Ressources Humaines-Numérique	Gestion des Ressources humaines	Relations sociales et suivi de la masse salariale	Rédacteur	Attaché
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3 - Groupe scolaire Ampère	Adjoint technique à TNC (88 %)	Adjoint technique à TNC (90 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3 – Groupe scolaire Nicolas Chorier	Adjoint technique à TNC (80 %)	Adjoint technique à TC (100 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3 – Groupe scolaire Paul Painlevé	Adjoint technique à TNC (84 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3 Maison des collines	Adjoint technique à TC (100 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3 – Groupe scolaire Anthoard	Adjoint technique à TNC (89 %)	Adjoint technique à TNC (90 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2 / 5 – Ecole élémentaire Menon	Adjoint technique à TC (100 %)	Adjoint technique à TNC (90 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5 – Groupe scolaire Bizanet/ St Laurent	Adjoint technique à TNC (89 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5 – Groupe scolaire Jules Ferry	Adjoint technique à TNC (83 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5 – Groupe scolaire Bizanet / St Laurent	Adjoint technique à TNC (89 %)	Adjoint technique à TNC (90 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5 – Groupe scolaire Bizanet/ St Laurent	Adjoint technique à TNC (84 %)	Adjoint technique à TNC (90 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 – Groupe scolaire Les Trembles	Adjoint technique à TNC (54 %)	Adjoint technique à TNC (60 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 – Groupe Scolaire Le Lac	Adjoint technique à TC (100 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 – Groupe scolaire Le Verderet	Adjoint technique à TC (100 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)



Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 – Groupe scolaire Alphonse Daudet	Adjoint technique à TNC (88 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 – Groupe scolaire Alphonse Daudet	Adjoint technique à TNC (73 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 – Groupe scolaire Clémenceau	Adjoint technique à TNC (67 %)	Adjoint technique à TNC (70 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 – Groupe scolaire La Rampe	Adjoint technique à TNC (73 %)	Adjoint technique à TNC (80 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 – Elisée Chatin	Adjoint technique à TNC (51 %)	Adjoint technique à TNC (82 %)



Tableau des 59 membres du Conseil Municipal – Mandat 2020-2026  
Indemnités de fonction à compter du 05 novembre 2020

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration en % de l'indemnité de base	Indemnité majorée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	PIOLLE	Eric	109,11 %	0	109,11 %
1 <sup>er</sup> adjoint(e)	MARTIN	Elisa	40,28 %	50,00 %	60,42 %
2 <sup>e</sup> adjoint(e)	NAMUR	Gilles	40,28 %	50,00 %	60,42 %
3 <sup>e</sup> adjoint(e)	LHEUREUX	Lucille	40,28 %	50,00 %	60,42 %
4 <sup>e</sup> adjoint(e)	SABRI	Hakim	40,28 %	50,00 %	60,42 %
5 <sup>e</sup> adjoint(e)	PETERS	Isabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
6 <sup>e</sup> adjoint(e)	ALLOTO	Maxence	40,28 %	50,00 %	60,42 %
7 <sup>e</sup> adjoint(e)	AGOBIAN	Anouche	40,28 %	50,00 %	60,42 %
8 <sup>e</sup> adjoint(e)	BERTRAND	Olivier	40,28 %	50,00 %	60,42 %
9 <sup>e</sup> adjoint(e)	BELAIR	Margot	40,28 %	50,00 %	60,42 %
10 <sup>e</sup> adjoint(e)	CONFESSON	Alan	40,28 %	50,00 %	60,42 %
11 <sup>e</sup> adjoint(e)	PANTEL	Chloé	40,28 %	50,00 %	60,42 %
12 <sup>e</sup> adjoint(e)	BACK	Antoine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
13 <sup>e</sup> adjoint(e)	BRETTON	Annabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
14 <sup>e</sup> adjoint(e)	CARROZ	Emmanuel	40,28 %	50,00 %	60,42 %
15 <sup>e</sup> adjoint(e)	CAPDEPON	Kheira	40,28 %	50,00 %	60,42 %
16 <sup>e</sup> adjoint(e)	FRISTOT	Vincent	40,28 %	50,00 %	60,42 %
17 <sup>e</sup> adjoint(e)	GARNIER	Christine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
18 <sup>e</sup> adjoint(e)	JUVEN	Pierre-André	40,28 %	50,00 %	60,42 %
19 <sup>e</sup> adjoint(e)	MENNETRIER	Cécile	40,28 %	50,00 %	60,42 %
20 <sup>e</sup> adjoint(e)	KADA	Nicolas	40,28 %	50,00 %	60,42 %
21 <sup>e</sup> adjoint(e)	TAVEL	Maud	40,28 %	50,00 %	60,42 %
22 <sup>e</sup> adjoint(e)	MERIAUX	Pierre	40,28 %	50,00 %	60,42 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BELTRAN-LOPEZ	Luis	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DESLATTES	Céline	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DJIDEL	Salima	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BERON PEREZ	Nicolas	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	KRIEF	Sandra	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CHASTAGNER	Thierry	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	LE BRET	Chloé	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CLOUAIRE	Pascal	22,77 %	50,00 %	34,16 %

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	OLMOS	Anne-Sophie	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FLECHET	Antoine	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SCHUMAN	Barbara	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HABFAST	Claus	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WADELEC	Maude	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONGABURU	Yann	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ZENATI	Amel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PICOLLET	Lionel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SOLDEVILLE	Jérôme	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BACHER	Katia	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PFISTER	Laura	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MASSON	Laure	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FOUGERES	Sylvie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WAZIZI	Djamel	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CARIGNON	Alain	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHATELAIN-ROCHE	Anne	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUTAFA	Cherif	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SPINI	Dominique	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOER	Brigitte	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BERANGER	Nathalie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	PINEL	Nicolas	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHALAS	Emilie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SIX	Olivier	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	LORINQUER	Karen	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	NOBLECOURT	Olivier	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CENATIEMPO	Cécile	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUZEGHOUB	Hassen	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BEN-REDJEB	El Hasni	6,00 %	33,33 %	8,00 %

